

Annexes obligatoires

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Annexe 4 : Plans du projet

Annexe 5 : Plan des abords du projet

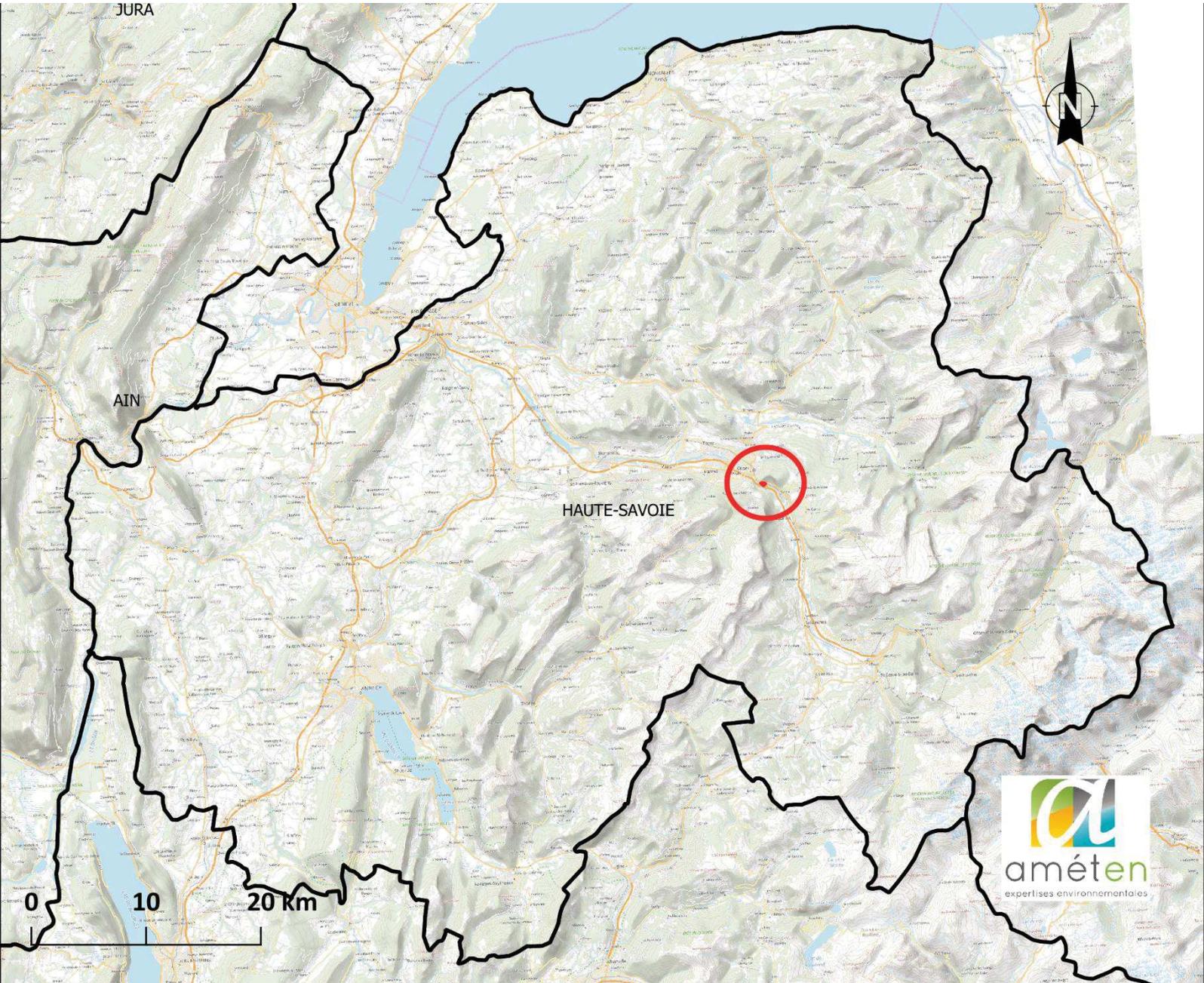
Annexe 6 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

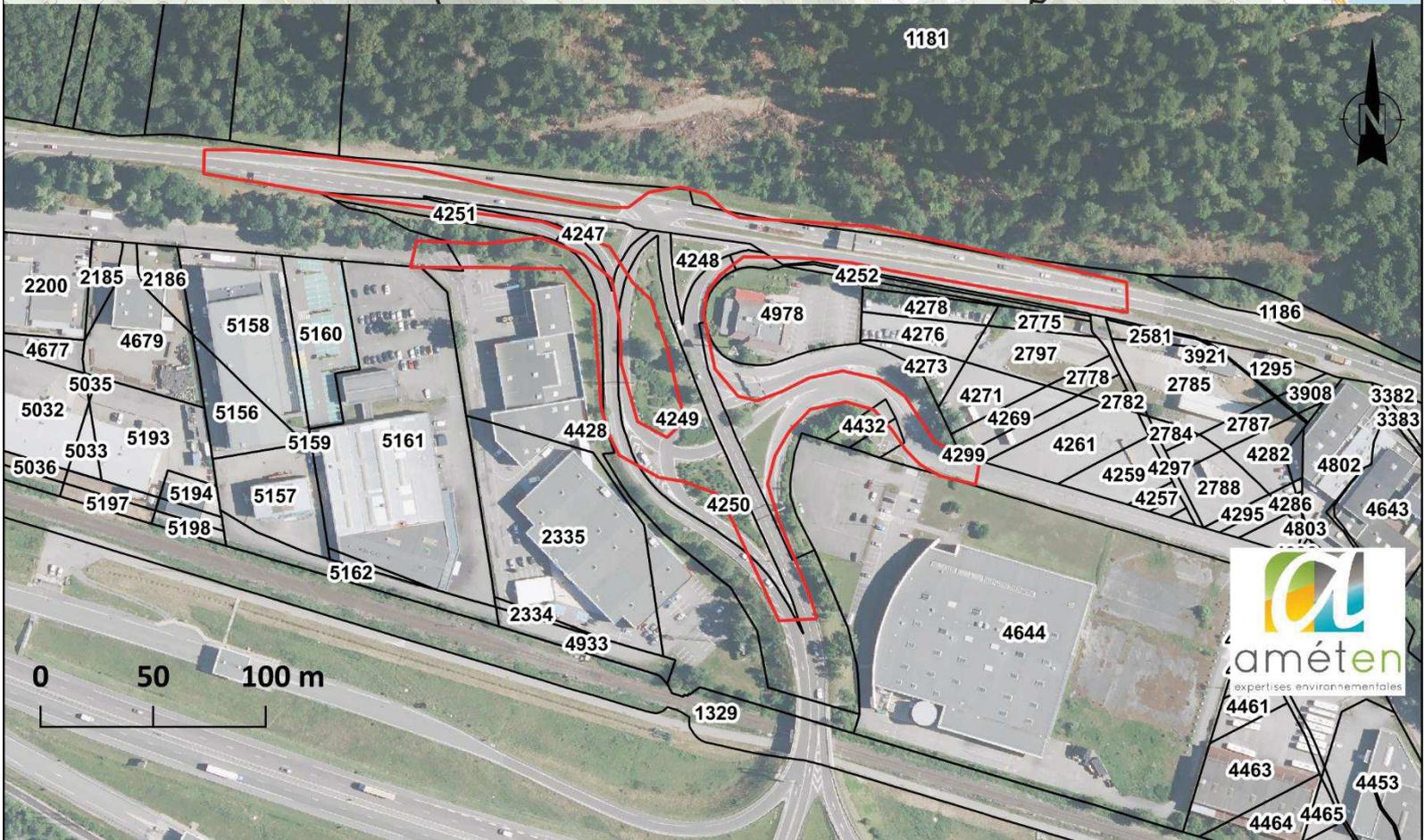
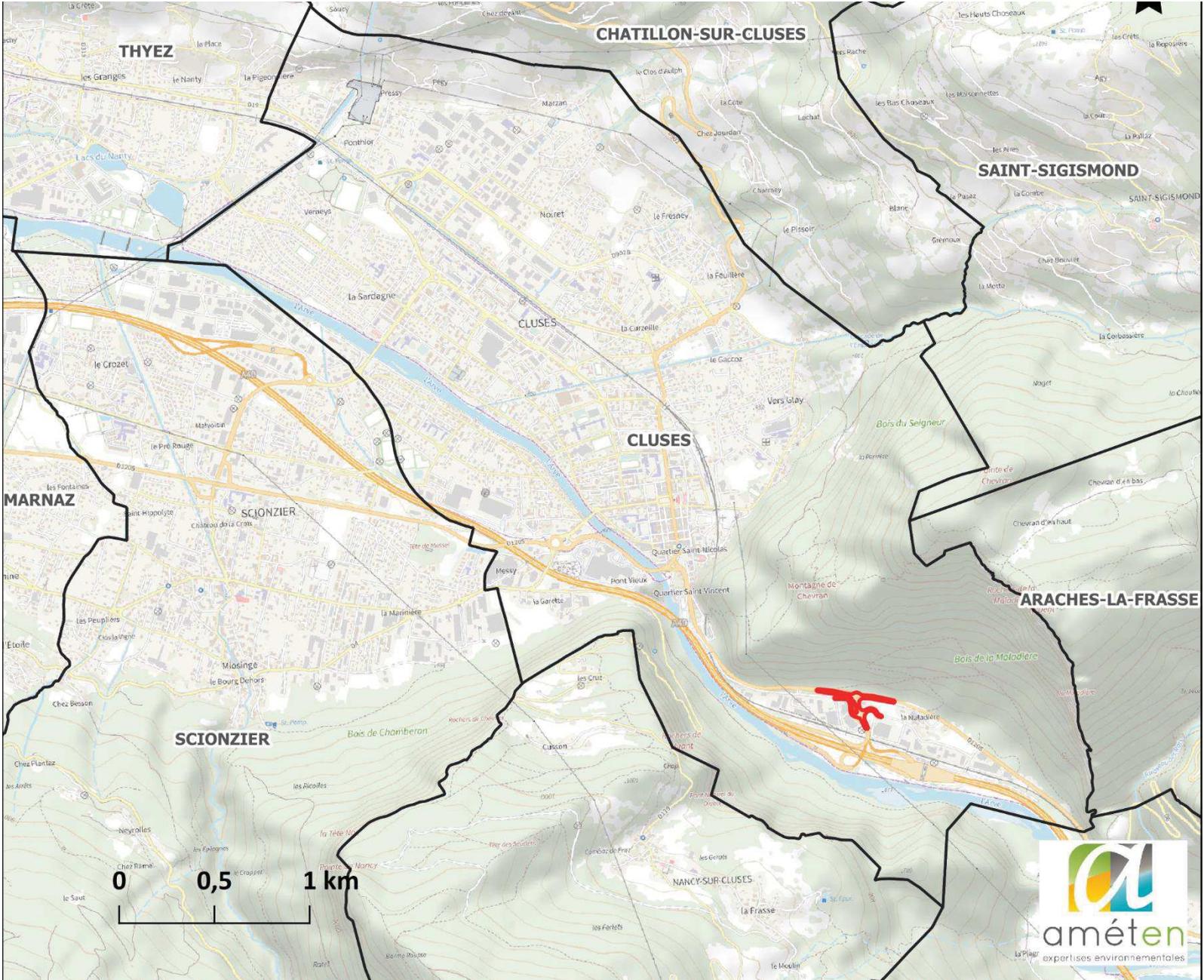
Annexes facultatives

Annexe 7 : Note de synthèse environnementale (AMÉTEN, Novembre 2022)

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 2 : Localisation de la zone d'étude





Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

ANNEXE 3 : PRISES DE VUE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Localisation des prises de vue



Légende

-  Zone d'étude
-  Prises de vues

Sources : IGN ■ Réalisation : Améten

SITUATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT. Vues proches - date des prises de vue : 24/03/2022 et 12/07/2022 (Améten)



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



Vue n°4



Vue n°5



Vue n°6



Vue n°7



Vue n°8

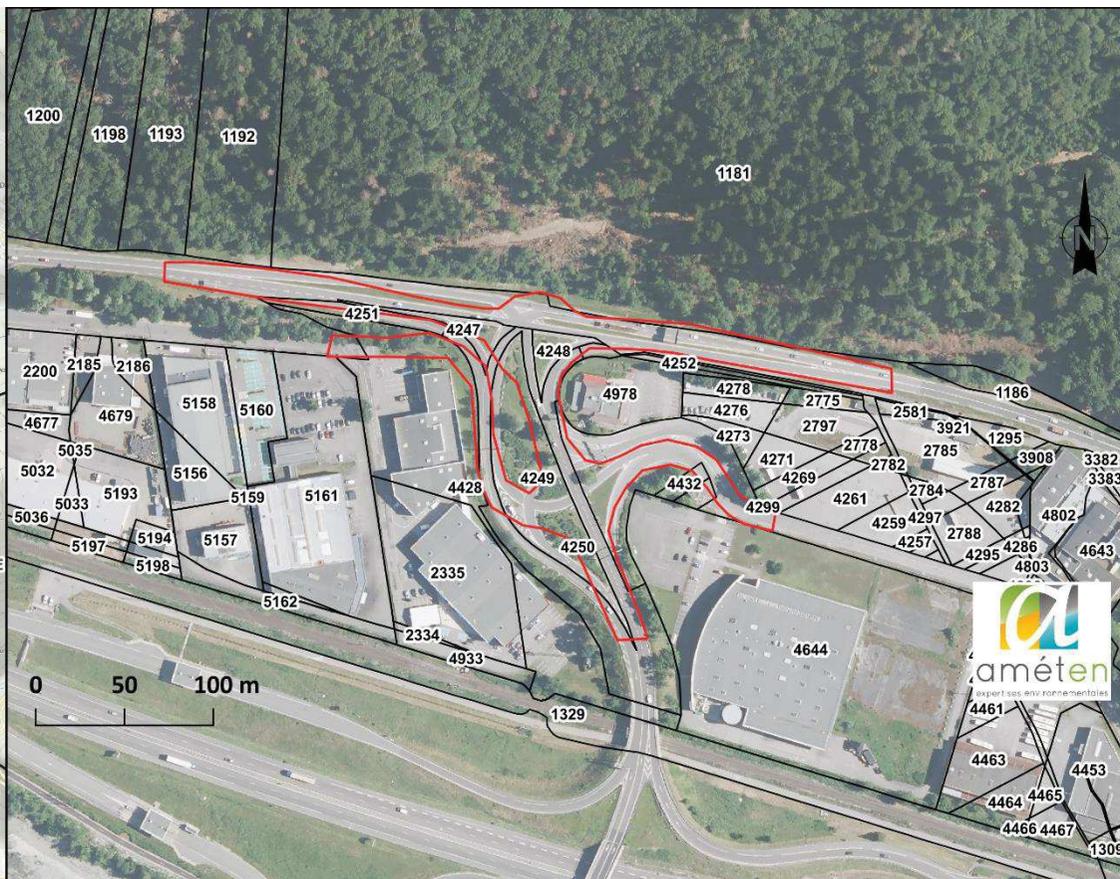
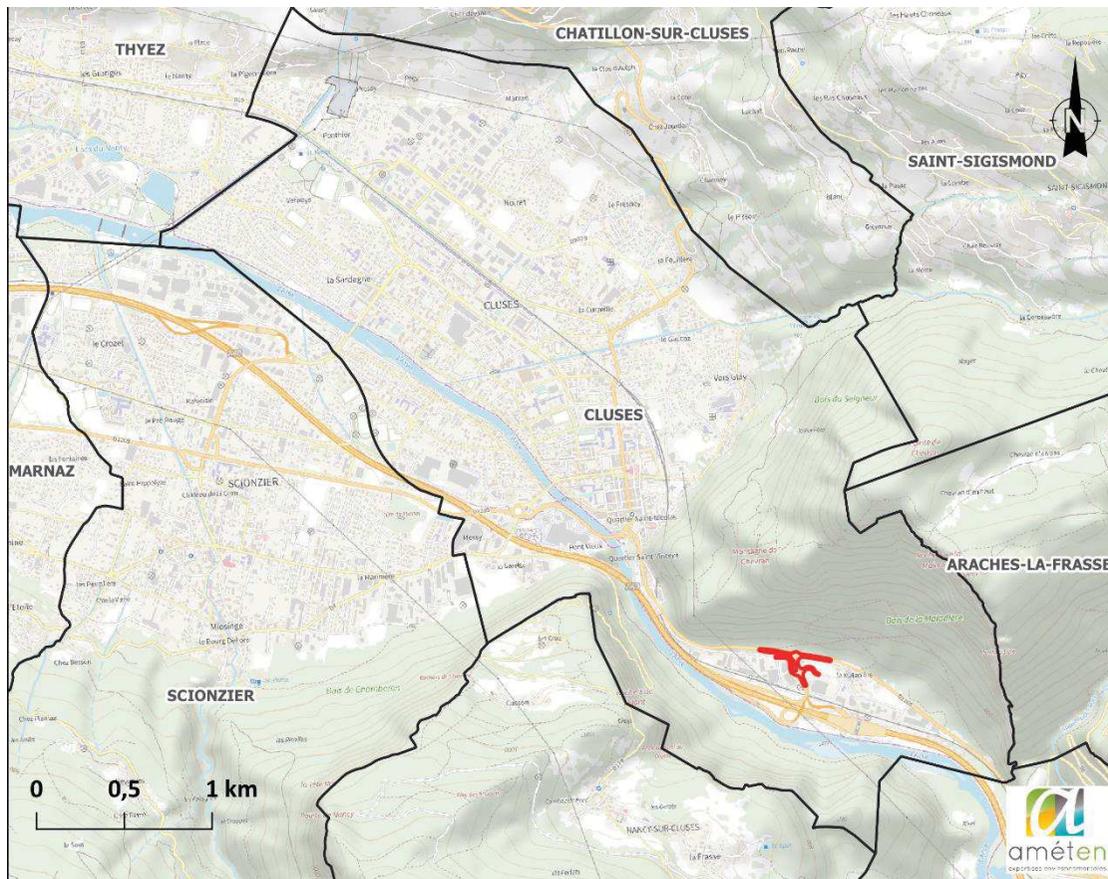


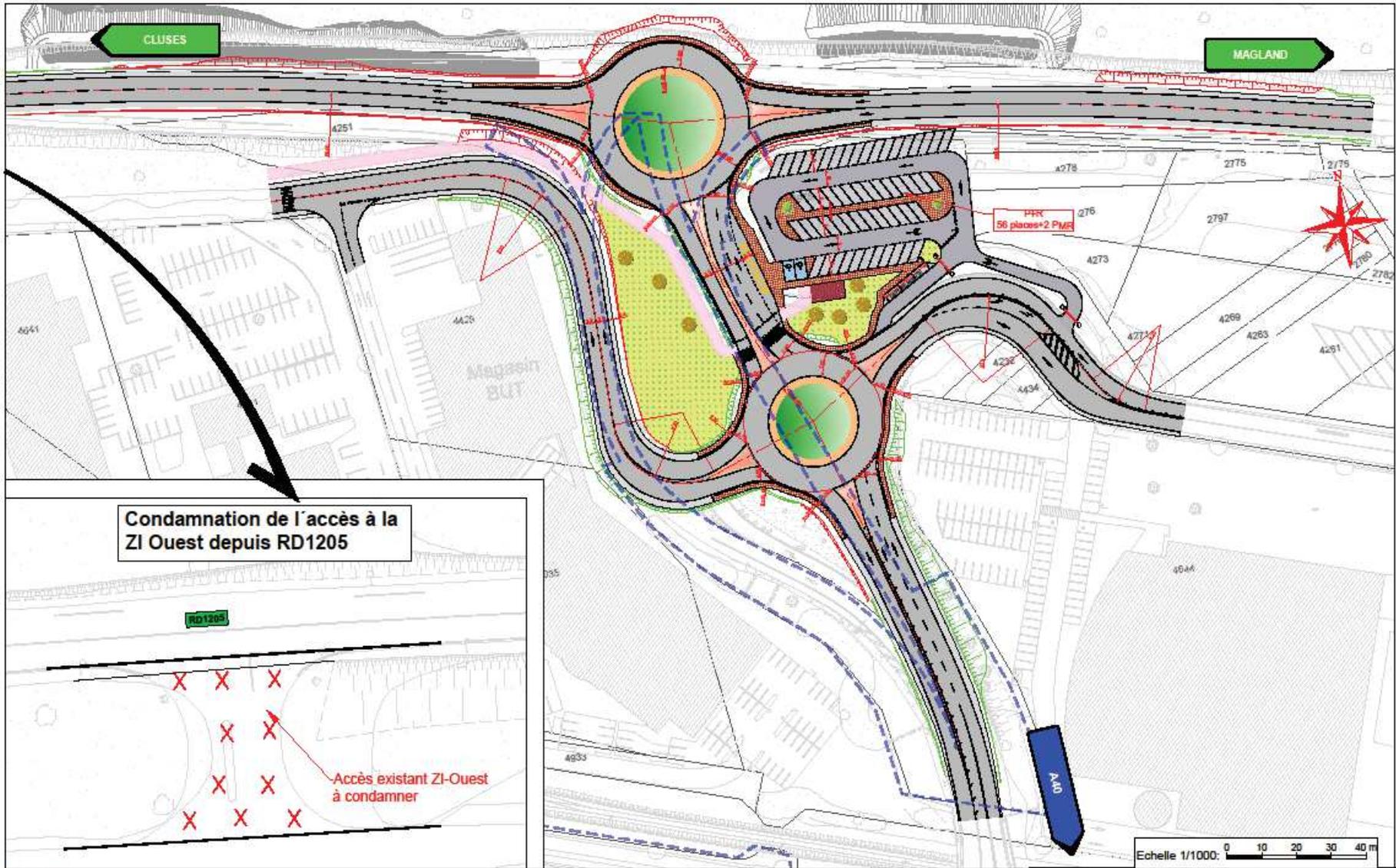
Vue n°9



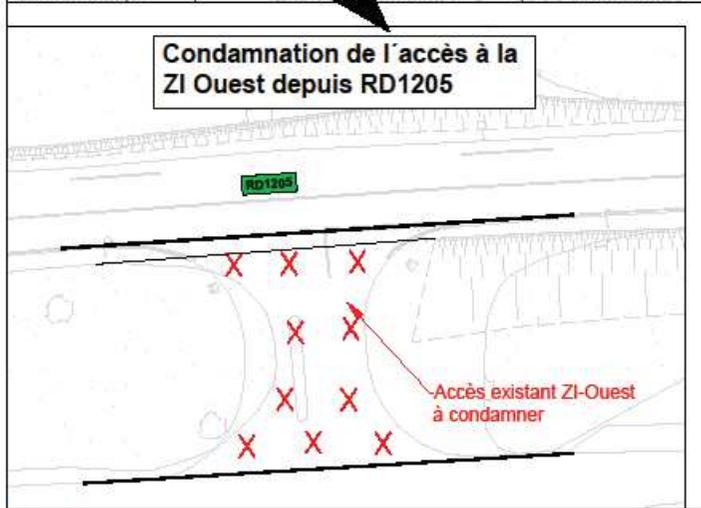
Vue n°10

Annexe 4 : Plans du projet





Condamnation de l'accès à la ZI Ouest depuis RD1205



Légende :

- | | | | | | |
|---------------------|--|-------------------|--|-------------|--|
| Déblais et remblais | | Stationnement PMR | | Limite DPAC | |
| Voiries | | Ilôts | | | |
| Trottoir | | Espace vert | | | |
| Stationnement | | Piste cyclable | | | |

Echelle 1/1000: 0 10 20 30 40 m

 	Raccordement du diffuseur n°19 de Cluses sur la RD1205 et la zone de la Maladière				
	Dossier de Demande de Principe				
GEOMETRIE					
A.1.1 Vue en plan d'ensemble					
1/1000					
ANCLU	ETU	DDP	GEM	VEP	A111 AD

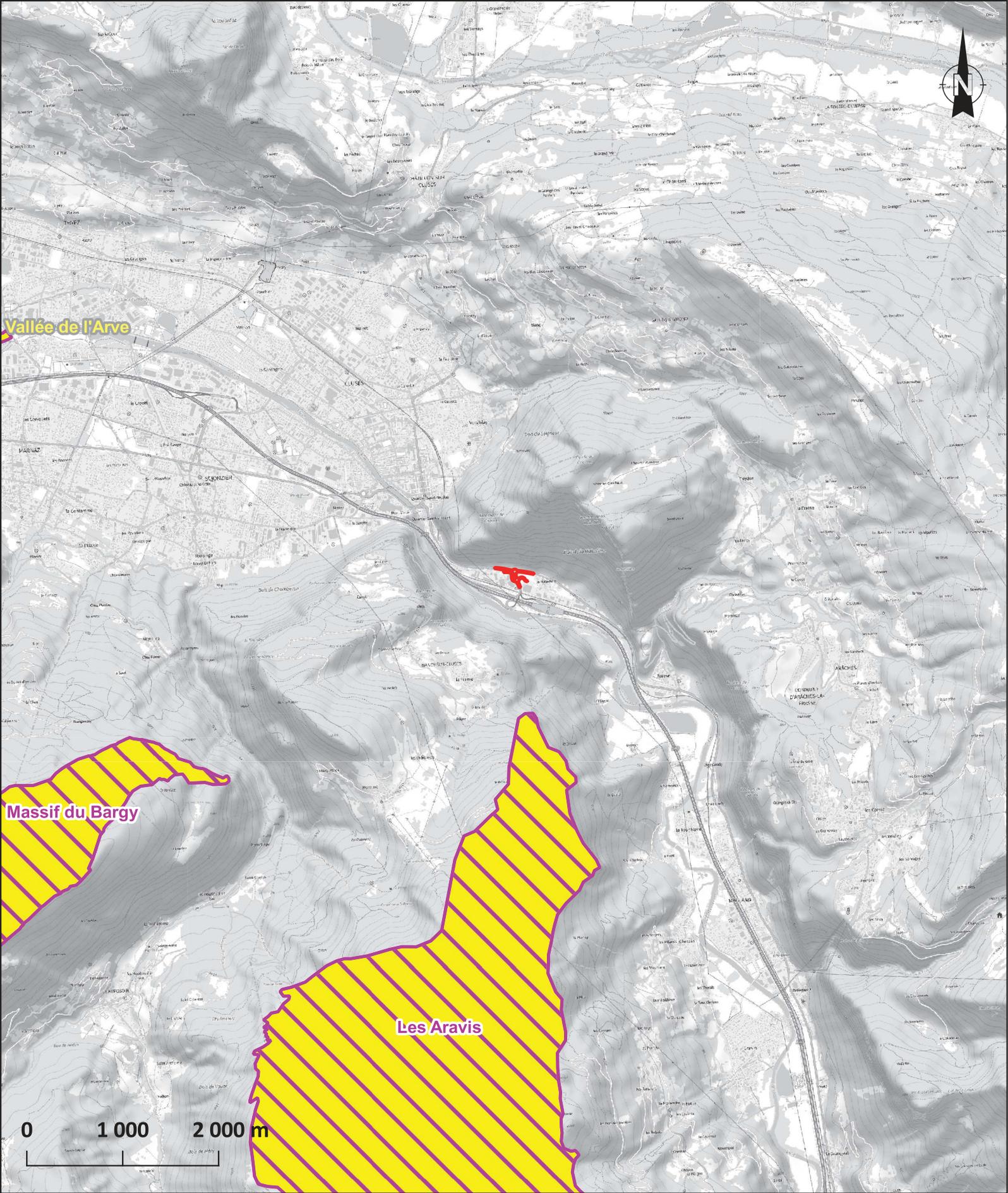
Annexe 5 : Plan des abords du projet



ANNEXE 5 : PLAN AUX ABORDS DU PROJET

 Zone d'étude

Annexe 6 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura
2000



ANNEXE 6 : LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000

-  Zone d'étude
-  Natura 2000 (Directive Habitats, Faune, Flore)
-  Natura 2000 (Directive Oiseaux)

Annexe 7 : Note de synthèse environnementale (Novembre
2022)



Réaménagement du diffuseur n°19 sur l'A40

Note de synthèse environnementale

Commune de Cluses (74)

Annexe n°7 de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Novembre 2022



17 cours Charlemagne

69002 LYON

Tél. : 09 74 97 09 61

www.ameten.fr

SOMMAIRE

1	CONTEXTE DU PROJET	4
1.1	LOCALISATION DU PROJET	4
1.2	DESCRIPTION DE L'EXISTANT	5
2	DESCRIPTION DU PROJET	7
2.1	DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS	7
2.2	GESTION DES EAUX PLUVIALES	7
2.3	PHASAGE DES TRAVAUX	8
3	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	11
3.1	MILIEU PHYSIQUE	11
3.1.1	<i>Contexte météorologique</i>	11
3.1.2	<i>Topographie</i>	11
3.1.3	<i>Géologie</i>	12
3.1.4	<i>Eaux superficielles</i>	14
3.1.5	<i>Eaux souterraines</i>	16
3.1.6	<i>Risques naturels</i>	19
3.1.7	<i>Retrait et gonflement des sols argileux</i>	21
3.1.8	<i>Remontées de nappes</i>	22
3.1.9	<i>Autres risques</i>	23
3.1.10	<i>Synthèse milieu physique</i>	24
3.2	MILIEU NATUREL	24
3.2.1	<i>Zonages réglementaires</i>	24
3.2.2	<i>Trame verte et bleue</i>	32
3.2.3	<i>Description de l'état initial du site et de son environnement</i>	34
3.2.4	<i>Synthèse milieu naturel</i>	46
3.3	MILIEU HUMAIN	47
3.3.1	<i>Usage du site</i>	47
3.3.2	<i>Risques technologiques – Activité polluante</i>	48
3.3.3	<i>Urbanisme</i>	50
3.3.4	<i>Synthèse milieu humain</i>	51
3.4	PAYSAGE ET PATRIMOINE	52
3.4.1	<i>Paysage</i>	52
3.4.2	<i>Patrimoine</i>	52
3.4.3	<i>Synthèse paysage et patrimoine</i>	53
4	CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE	54

TABLE DES ILLUSTRATIONS – FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet.....	5
Figure 2 : Plan de masse du projet (Source : TTK).....	6
Figure 3 : Gestion des eaux pluviales (Source : ATMB)	8
Figure 4 : Plan de masse (Source TTK).....	10
Figure 5 : Coupe altimétrique au droit de la zone d'étude (source : Géoportail).....	12
Figure 6 : Localisation des couches géologiques de la zone d'étude et des sondages de la BSS.....	13
Figure 7 : Cours d'eau identifiés à proximité de la zone d'étude.....	14
Figure 8 : Programme de mesures du BV de l'Arve (Source : Programme de mesures, RMC)	15
Figure 9 : Programme de mesures (Source : SDAGE RM)	16
Figure 10 : Programme de mesures (SDAGE : RM)	17
Figure 11 : Localisation des points de captages d'eau potable.....	18
Figure 12 : Extrait du zonage réglementaire du PPRn de la commune de Cluses.....	19
Figure 13 : Carte des aléas naturels de la commune de Cluses	20
Figure 14 : PPRi de l'Arve (DDT 74)	21
Figure 15 : Aléa Retrait et Gonflements des Argiles	22
Figure 16 : Aléa remontée de nappes	23
Figure 17 : ZNIEFF à proximité de la zone d'étude.....	25
Figure 18 : Zone Natura 2000.....	26
Figure 19: Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	30
Figure 20 : Localisation des zones humides issues de l'inventaire départemental	31
Figure 21 : Trame verte et bleue de la zone d'étude	33
Figure 22 : Espèces invasives identifiées sur la zone d'étude	38
Figure 23 : Habitats naturels et semi-naturels de la zone d'étude	42
Figure 24 : Evolution du trafic du 1/2 diffuseur (Source : NextRoad Engineering).....	47
Figure 25 : Localisation des sites Basias, Basol, ICPE et canalisations de Gaz, hydrocarbures et produits chimiques	49
Figure 26 : Zonage du PLU de la commune de Passy	51
Figure 27 : Eléments du Patrimoine à proximité de la zone d'étude	53

1 CONTEXTE DU PROJET

La société Autoroute et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) projette le raccordement du diffuseur de Cluses sur la RD1205 et la zone de la Maladière.

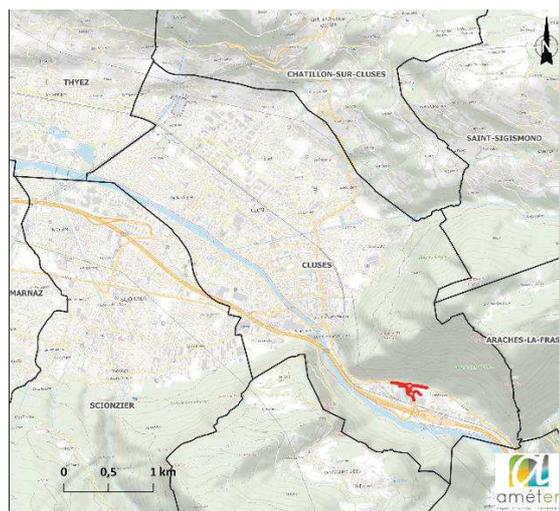
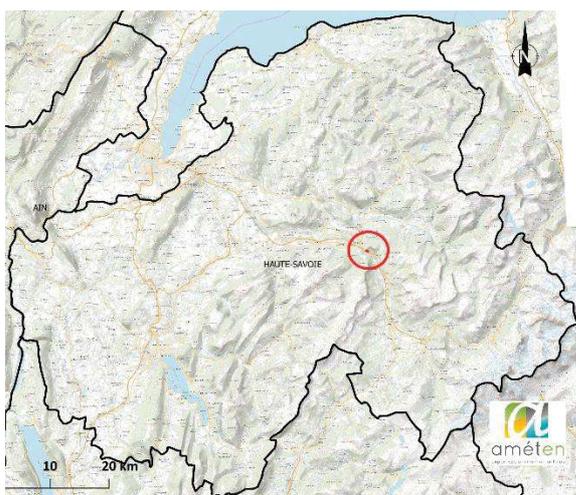
Le raccordement actuel du diffuseur est un carrefour à feux entre l'A40, la RD1205 et la zone industrielle de la Maladière, qui présente des dysfonctionnements.

1.1 LOCALISATION DU PROJET

Le projet de réaménagement du diffuseur n°19 de l'A40 se situe dans le département de Haute-Savoie (74), sur la commune de Cluses. La zone d'étude est accessible depuis l'autoroute A40 « Autoroute Blanche » reliant Mâcon à Passy, et dispose de la sortie n°19 (Flaine, Cluses centre) comme accès direct.

Cette bretelle se connecte directement à la RD1205 et à la zone de la Maladière Est. La zone d'étude est concernée par les parcelles cadastrales de la section OB : 1181 ; 4232 ; 4234 ; 4247, 4248, 4249, 4250, 4251 ; 4252 ; 4428.

L'emprise totale concernée par le réaménagement est d'environ 1,5 ha.



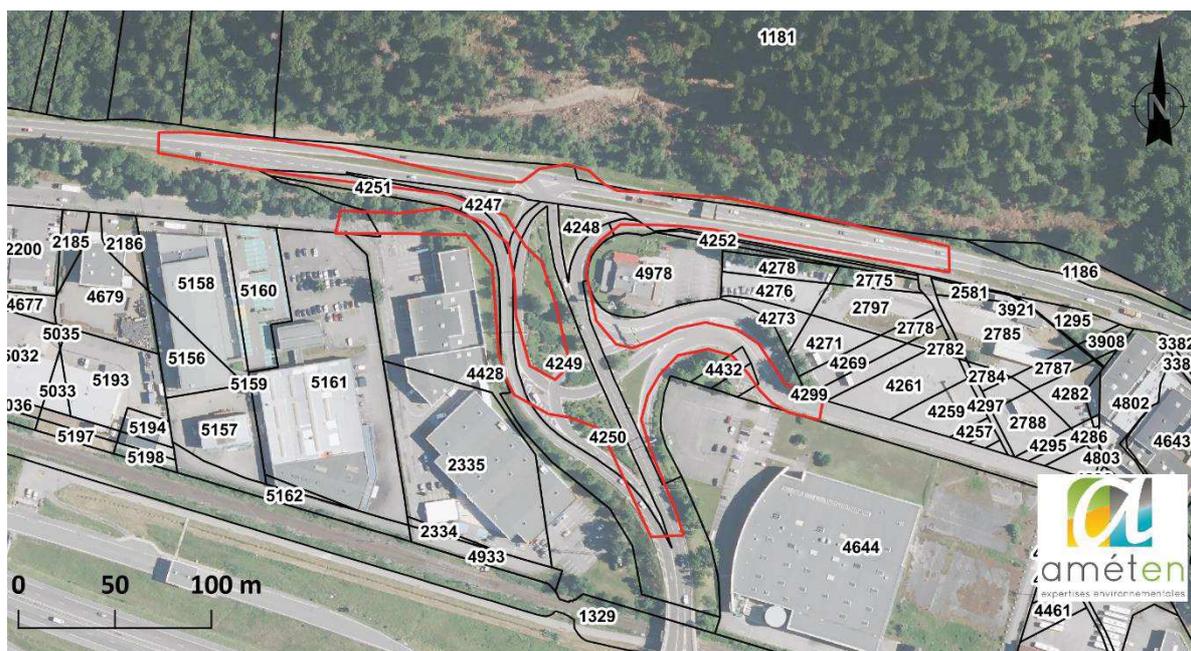


Figure 1 : Localisation du projet

1.2 DESCRIPTION DE L'EXISTANT

A proximité de la gare de péage de Cluses Amont sur l'A40, la zone d'étude est accessible par la sortie n°19 (Flaine, Cluses centre) qui permet de relier la RD1205 « Route de Chamonix ». Cette sortie permet aussi d'accéder à la zone industrielle de la Maladière, accessible par la rue Jumel.

Actuellement, cette zone présente des dysfonctionnements avec la présence d'un carrefour à feux. L'objectif du projet est de créer deux giratoires :

- L'un permettant de relier la RD1205 autant à l'ouest qu'à l'est ;
- Le second permettant l'accès à la zone industrielle de la Maladière, par la rue Jumel, autant à l'ouest qu'à l'est.

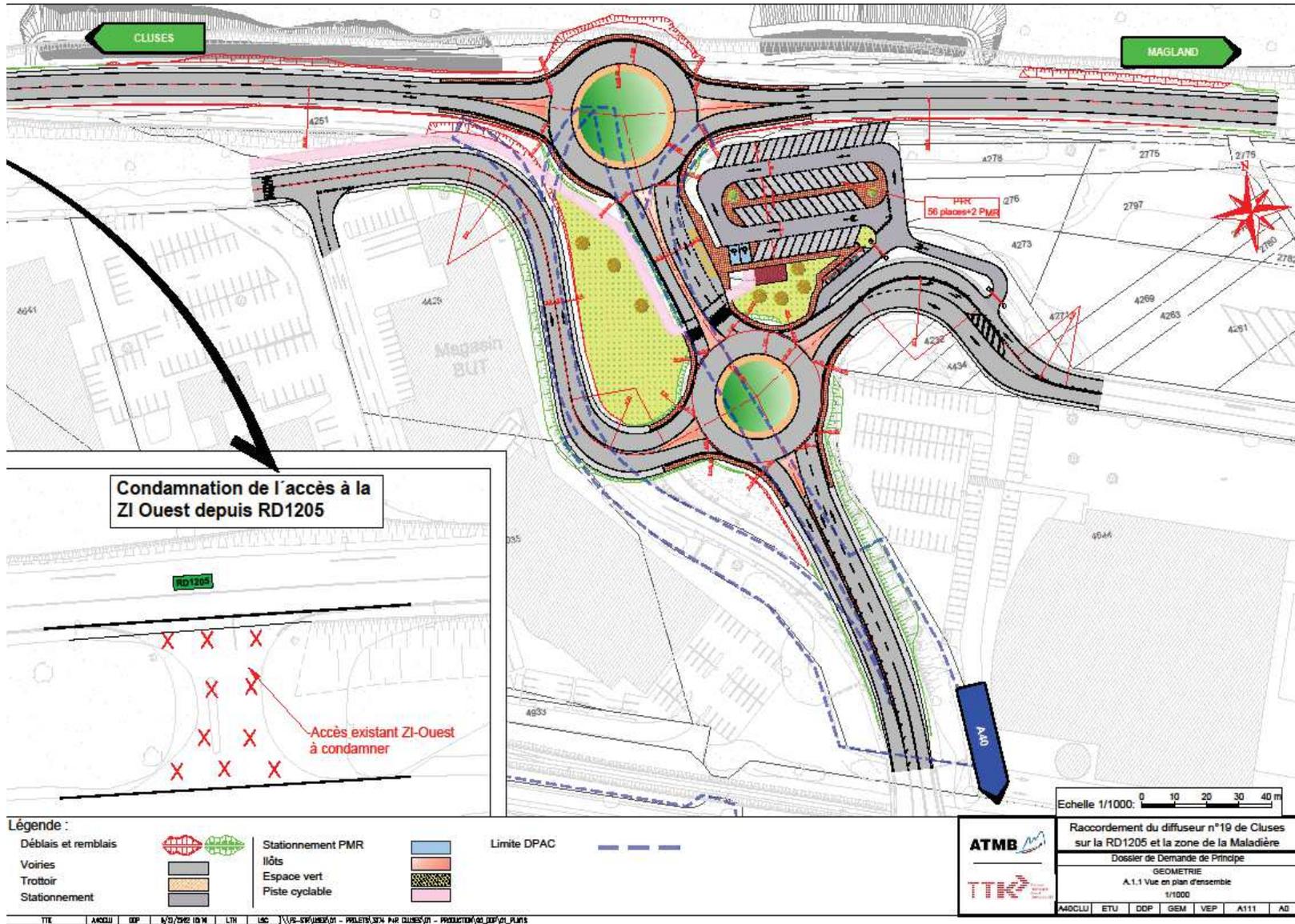


Figure 2 : Plan de masse du projet (Source : TTK)

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS

Le projet est composé de deux giratoires avec un rayon de 23m pour l'un et de 20m pour l'autre. Ils sont situés respectivement au croisement RD1205/A40 et A40/Avenue d'Italie. Les objectifs du projet sont les suivants :

- créer un accès à la ZI de la Maladière Ouest et Est,
- fluidifier et sécuriser le trafic ainsi que rendre plus lisible les itinéraires.

Dans le projet, la limite de concession ATMB est définie au niveau du giratoire d'accès à la zone de la Maladière. Cet aménagement permet à l'exploitant ATMB de mieux gérer les flux en entrée d'autoroute.

Ce réaménagement va condamner l'accès actuel à la zone industrielle ouest depuis la RD 1205. Toutefois, les deux giratoires mis en place permettront de relier indirectement la RD11205 à la ZI de la Maladière et à l'autoroute A40.

2.2 GESTION DES EAUX PLUVIALES

Ce projet comprend la mise en place de trois réseaux hydrauliques d'assainissement séparatifs. Ces systèmes viseront à récolter les eaux pluviales des plateformes et à les faire transiter jusqu'à un bassin de gestion des eaux avant rejet.

- Un réseau pour la partie ATMB couvrant les bretelles entrée et sortie de l'A40 depuis l'ouvrage SNCF jusqu'au giratoire de la ZI,
- Un réseau pour la commune couvrant le giratoire de la ZI et ses deux accès Est et Ouest, le barreau entre ce giratoire et le giratoire sur la RD1205 et le nouveau parking covoiturage,
- Un réseau pour le département qui couvre les parties reprises de la RD1205 et le giratoire.

La mise en place de dispositifs de gestion des eaux avant rejet vers le milieu naturel est prévue afin d'éviter de dégrader la qualité des eaux et de modifier le moins possible le régime hydraulique des cours d'eau. Ainsi 3 bassins de rétention et traitement sont prévus. Ces bassins auront un rôle de régulation du débit, un rôle de traitement de ces eaux et de piégeage d'une pollution accidentelle.

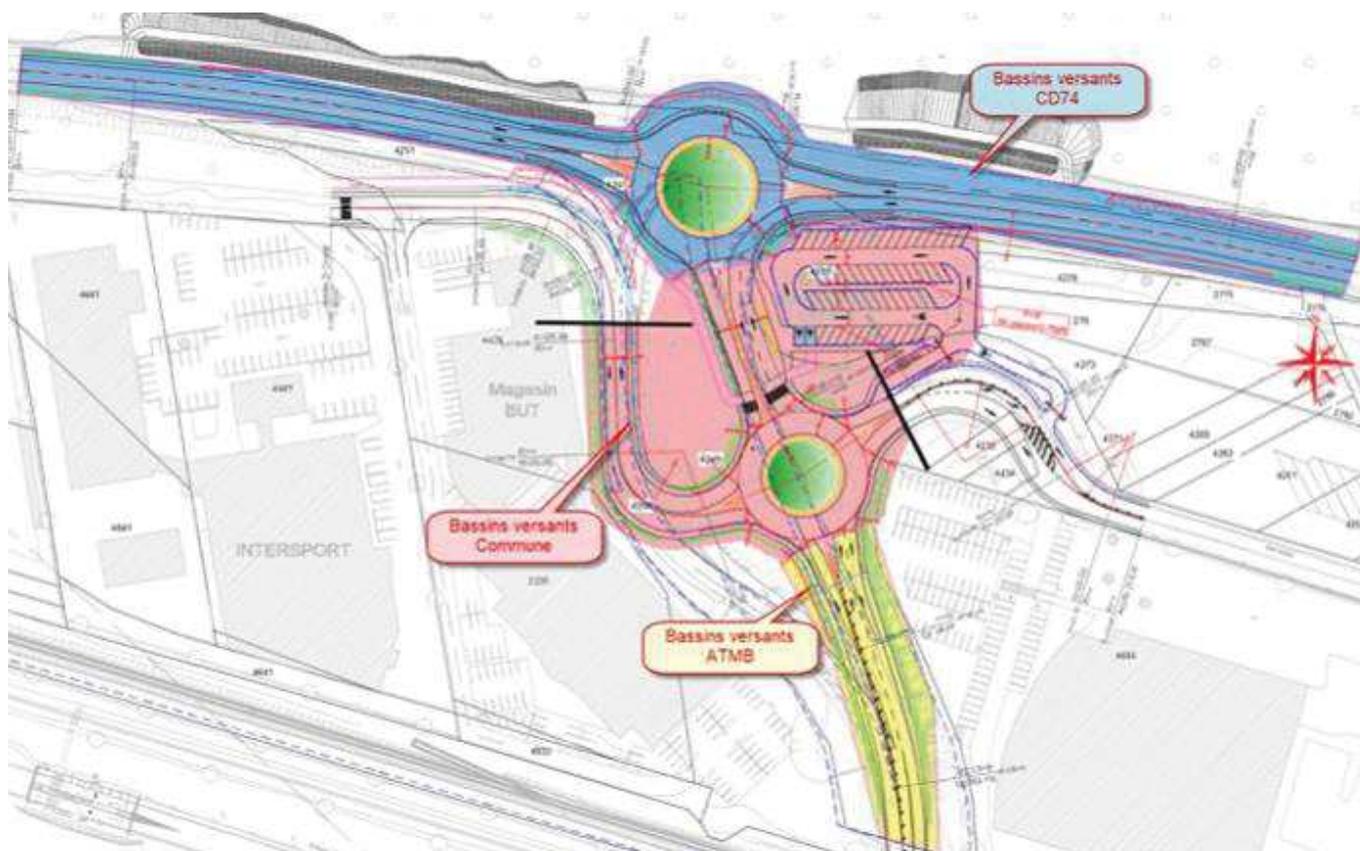


Figure 3 : Gestion des eaux pluviales (Source : ATMB)

2.3 PHASAGE DES TRAVAUX

Les travaux s'étalent sur 2 ans entre janvier 2024 et décembre 2025 dont une période de travaux préparatoires sur les 6 premiers mois de l'année 2024.

Le projet s'étale sur plusieurs phases :

Phase 1

- Dévoiement des réseaux (2 mois)
- Démolition restaurant et parking en annexes

Phase 2 (15 jours)

- Démolition des îlots et pose des séparateurs modulaires de voies (SMV)
- Terrassements – Structure de chaussées
- Pose des SMV des zones terrassements

Phase 3 (15 jours)

- Terrassements -Structure de chaussées
- Dépose portique – Portique provisoire

Phase 4 : (2 mois)

Note de synthèse environnementale

- Terrassement + structure de chaussées
- Modélisation SH

Phase 5 :

- Ripage de la voirie - Mise en service (15 jours)
- Déplacement bretelle 1 voie (15 jours)
- Voirie provisoire

Phase 6 (5,5 mois) :

- Travaux giratoire
- Bretelle provisoire
- Ripage bretelle – terrassement structure de chaussées

Phase 7 (3 mois)

- Travaux bretelles (accès giratoire)
- Travaux giratoires et bretelles
- Travaux giratoires

Phase 8 (4 mois)

- Travaux giratoire
- Travaux d'aménagement des abords, parkings et espaces verts

Phase 9 (3 mois)

- Travaux giratoires
- Aménagements bretelles
- Aménagements et espaces verts

Phase 10 (2 nuits) : Travaux sous fermeture de nuit, couche de roulement, SH

Phase 11 (1 semaine) : Travaux d'enrobés, SH, équipements et parkings

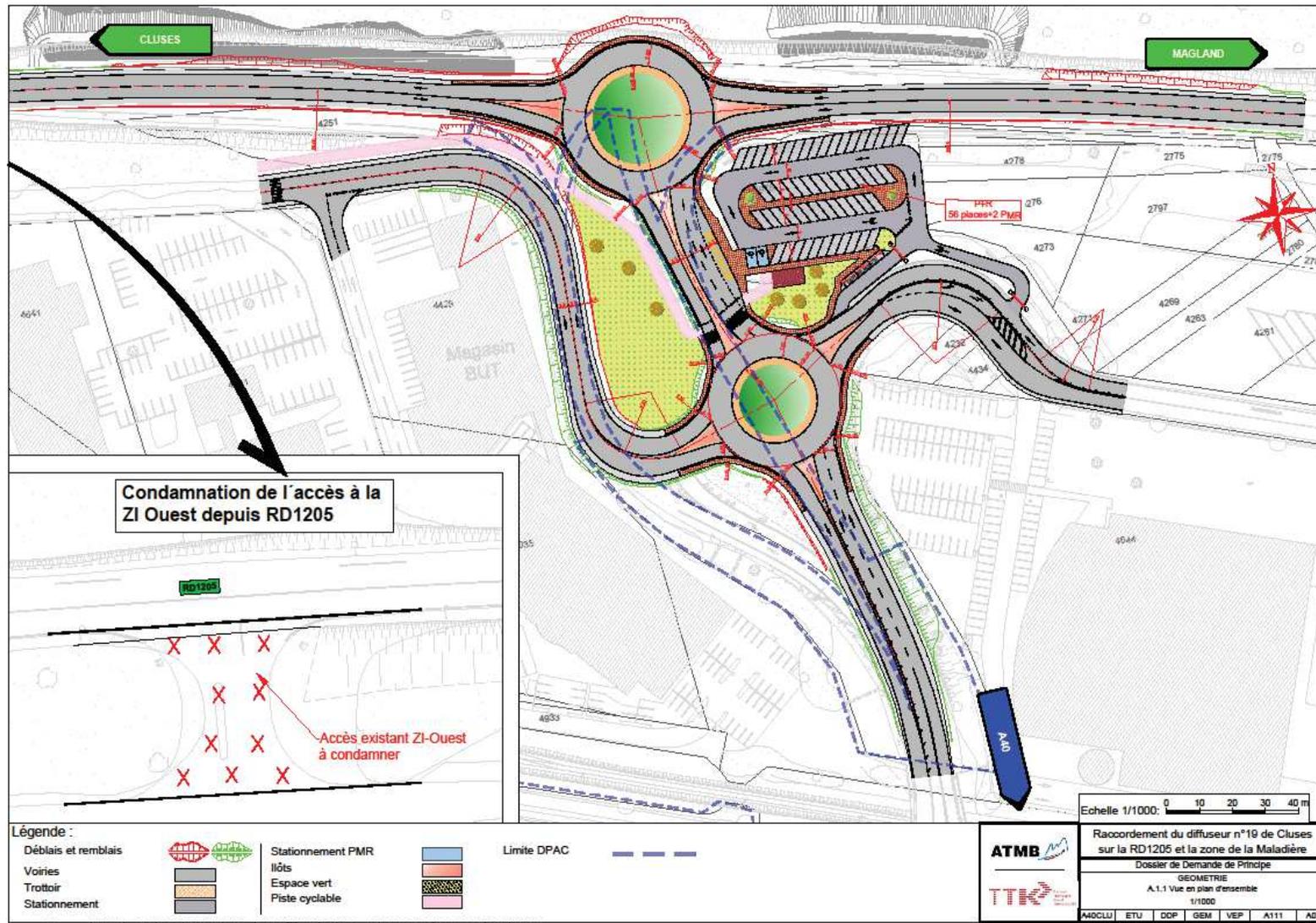


Figure 4 : Plan de masse (Source TTK)

3 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

3.1 MILIEU PHYSIQUE

3.1.1 CONTEXTE METEOROLOGIQUE

Source des données : Météo France

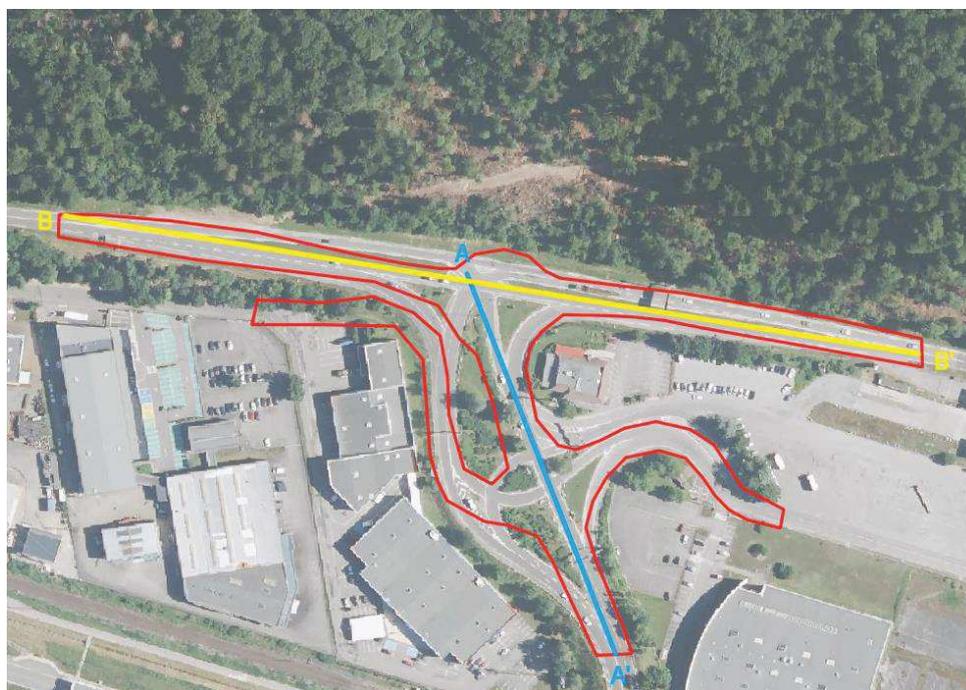
Le site Météo France fournit pour chaque commune des fiches climatologiques basées sur les données collectées entre 1981 et 2010. La commune de Cluses ne possède pas sa propre station météorologique. Les données météorologiques sélectionnées proviennent de la commune de Sigismond, située à 3,5 km au nord du site d'étude (code station : 74252001).

- Les précipitations sont de l'ordre de 132,25 mm/mois, avec un maximum en mai (157,9 mm) et un minimum en février (109,9 mm).
- Les températures moyennes mensuelles sont comprises entre 0,5°C et 4,4°C pour les mois de novembre à mars, et de 7,9°C à 17,7°C pour les mois d'avril à octobre.

3.1.2 TOPOGRAPHIE

Source des données : Géoportail

L'emprise projet présente une topographie avec des pentes importantes (3% à 11%) avec une altitude allant de 486 m NGF à 492 m NGF. Les fréquentes variations d'altitude correspondent aux différentiels route-talus-creux.



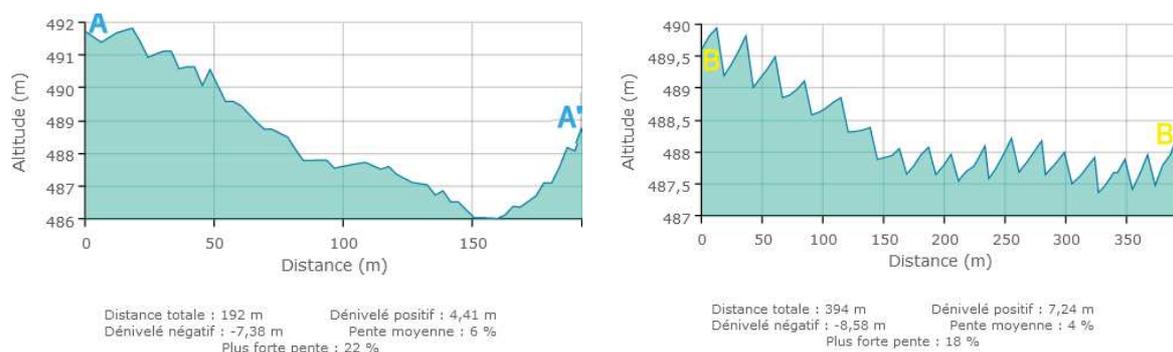


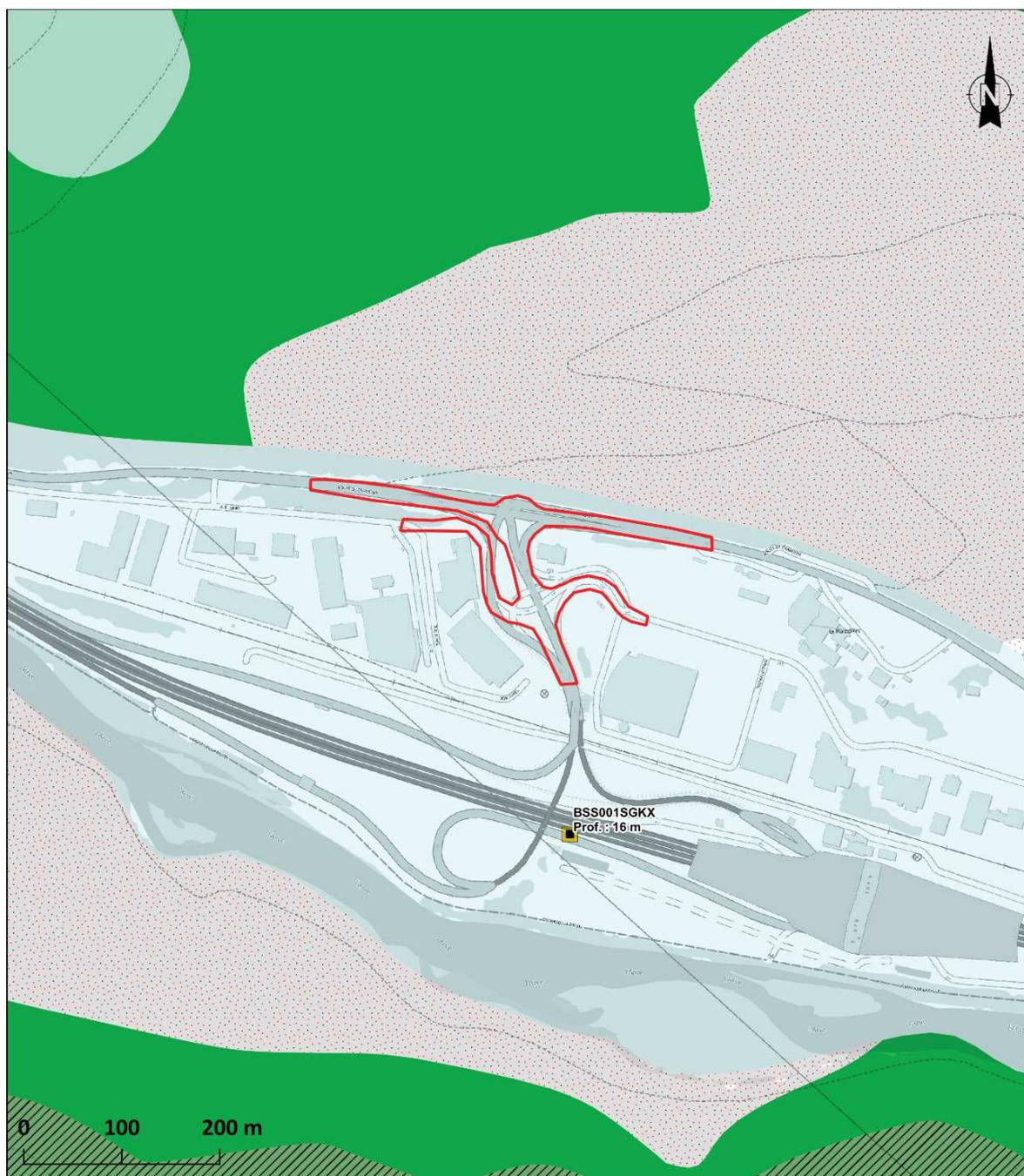
Figure 5 : Coupe altimétrique au droit de la zone d'étude (source : Géoportail)

3.1.3 GEOLOGIE

Sources des données : BRGM

Les terrains à l'affleurement du site sont identifiés comme des « Alluvions récentes de fonds de vallées : sables et graviers (Fz).

La Banque de données du sous-sol (BSS) dispose d'un sondage à proximité de la zone d'étude. Toutefois aucune donnée exploitable ne décrit la lithologie du projet.



Légende

 Zone d'étude

 E, Eboulis, éboulis ruisselés, éboulis à gros blocs, éboulis stabilisés anciens, écoulements à très gros blocs, éboulements en masse, colluvions à gros blocs - 12

 Fz, Alluvions récentes de fond de vallées: sables et graviers - 19

 Points de la BSS

Sources : BSS, IGN ■ Réalisation : Améten



Figure 6 : Localisation des couches géologiques de la zone d'étude et des sondages de la BSS

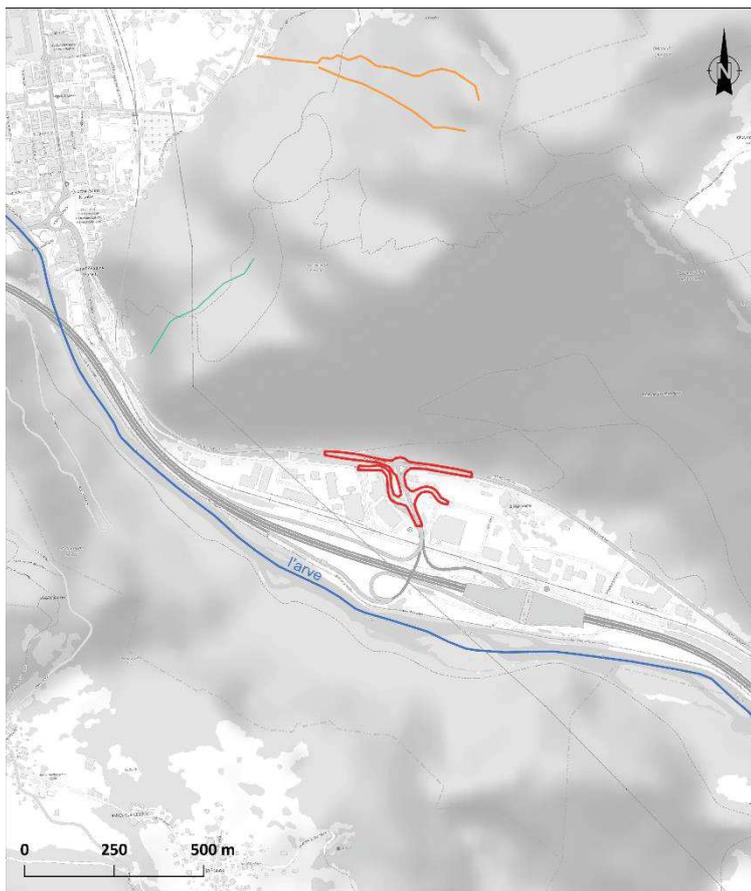
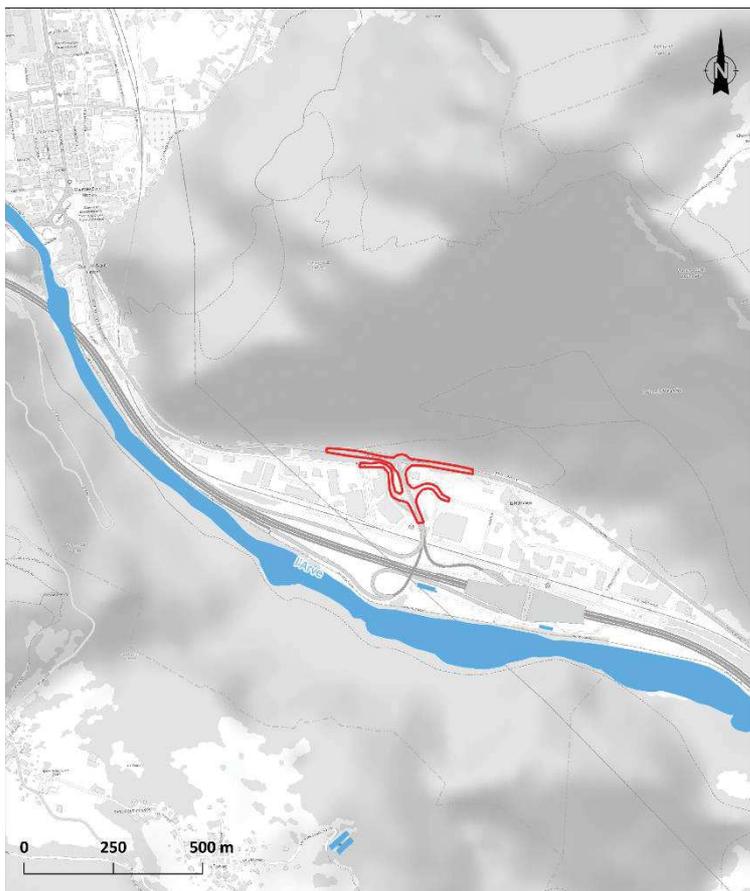
3.1.4 EAUX SUPERFICIELLES

3.1.4.1 RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Source des données : Agence de l'Eau

La zone d'étude n'est pas directement concernée par un cours d'eau. Le cours d'eau identifié à proximité est la rivière de l'Arve. Ce cours d'eau prend sa source dans le massif du Mont Blanc. D'une longueur de 107 km, il rejoint le Rhône en rive gauche au niveau de Genève.

Au sens de la Police de l'eau, la rivière de l'Arve est considérée comme un cours d'eau.



Légende
 [Red outline] Zone d'étude
 [Blue line] Cours d'eau
 — Permanent
 - - - Intermittent

Légende
 [Red outline] Zone d'étude
 [Blue line] Cours d'eau
 [Orange line] Cours d'eau non expertisé

Sources : IGN - Réalisation : Améten

Sources : DDT4, IGN - Réalisation : Améten

Figure 7 : Cours d'eau identifiés à proximité de la zone d'étude

D'après le SDAGE, l'état écologique actuel (2019) de l'Arve du Bon Nant à Bonneville (FRDR555A) est défini comme « moyen », et l'état chimique « mauvais ». Les objectifs d'état définis par le SDAGE sont présentés ci-dessous :

Code	Nom	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique	
		Objectif d'état	Echéance	Objectif d'état	Echéance
FRDG555A	L'Arve du Bon Nant à Bonneville	OMS : Moyen	2027	Bon état	2033

Note de synthèse environnementale

La masse d'eau est concernée pour son état écologique par un Objectif Moins Strict. Un OMS est défini lorsque l'atteinte du bon état des eaux n'est pas réalisable à l'horizon 2027 pour des raisons de faisabilité technique ou coût disproportionné. Il doit identifier les raisons du non atteinte de bon état. La masse d'eau doit atteindre l'état « moyen » en 2027, suite à l'altération du régime hydrologique, l'altération de la morphologie et de la continuité écologique.

Un programme de mesures est défini afin de permettre aux masses d'eau leurs objectifs :

Arve - HR_06_01		
Pression dont l'impact est à réduire significativement		Objectifs environnementaux visés
Pollutions par les nutriments urbains et industriels		
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	BE
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	BE
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)	BE
Pollutions par les nutriments agricoles		
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	ZPN
AGR0804	Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages au-delà de la Directive nitrate	BE
Pollutions par les pesticides		
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	BE SUB
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)		
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	BE SUB
Prélèvements d'eau		
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	BE
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	BE
RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	BE
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	BE
RES0203	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	BE
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	BE
Altération du régime hydrologique		
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	BE ZPN
MIA0305	Mettre en œuvre des actions de réduction des impacts des écluées générés par un ouvrage	BE
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	BE ZPN
RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	BE
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	BE
RES0203	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	BE
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	BE
Altération de la morphologie		
MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	BE
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	BE
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	BE ZPN
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	BE
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	BE ZPN
Altération de la continuité écologique		
MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	BE
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	BE
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	BE
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	BE
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	BE ZPN
Autres pressions		
MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	BE ZPN

Figure 8 : Programme de mesures du BV de l'Arve (Source : Programme de mesures, RMC)

3.1.5 EAUX SOUTERRAINES

Sources des données : Agence de l'Eau

Le projet repose sur une masse d'eau souterraine affleurante et sous-couverture référencées dans le SDAGE Rhône-Méditerranée.

3.1.5.1 MASSE D'EAU AFFLEURANTE

La masse d'eau affleurante est identifiée comme « Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes) » (FRDG364). Cette masse d'eau est à dominante alluviale, dont les écoulements sont entièrement libres avec un milieu poreux.

La masse d'eau a actuellement un état quantitatif et qualitatif caractérisé de « bon ».

Le SDAGE 2022-2027 Rhône-Méditerranée identifie les états et objectifs des masses concernées :

Code	Nom	Objectif d'état quantitatif		Objectif d'état chimique	
		Objectif d'état	Echéance	Objectif d'état	Echéance
FRDG364	Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes)	Bon état	2015	Bon état	2015

Les états et objectifs de cette masse d'eau et les mesures pour atteindre le bon état sont les suivants :

La masse d'eau sous-couverture « Domaine plissé et socle BV arve amont » (FRDG403) est aussi située sur la zone d'étude.

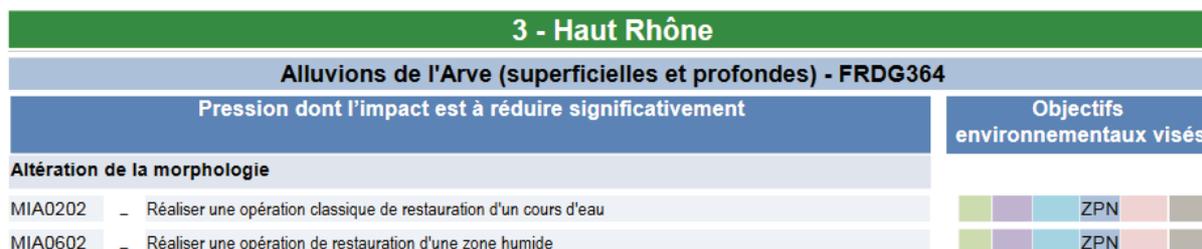


Figure 9 : Programme de mesures (Source : SDAGE RM)

3.1.5.2 MASSE D'EAU SOUS-COUCVERTURE

La masse d'eau sous-couverture « Domaine plissé du Chablais et Faucigny - BV Arve et Dranse » est à dominante intensément plissé, avec une ou des partie(s) libre(s) et une ou des partie(s) captive(s), les écoulements sont majoritairement libres et dans un milieu fissuré. La masse d'eau a atteint le « bon état » quantitatif et qualitatif depuis 2015.

Code	Nom	Objectif d'état quantitatif		Objectif d'état chimique	
		Objectif d'état	Echéance	Objectif d'état	Echéance
FRDG408	Domaine plissé du Chablais et Faucigny – BV Arve et Dranse	Bon état	2015	Bon état	2015

Domaine plissé du Chablais et Faucigny - BV Arve et Dranse - FRDG408		Objectifs environnementaux visés	
Pression dont l'impact est à réduire significativement			
Altération de la morphologie			
MIA0202	- Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	ZPN	
MIA0602	- Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	ZPN	

Figure 10 : Programme de mesures (SDAGE : RM)

3.1.5.3 USAGE DE LA RESSOURCE

Le site est directement concerné par un périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable « Jumel », dont le point captant est à 770 m à l'ouest. Ce captage a fait l'objet d'un arrêté n°222-2007 complétant et modifiant l'arrêté de DUP n°167/2007 du 7 mai 2007.

Ce périmètre de protection rapproché induit notamment l'interdiction de :

- Constructions nouvelles non raccordées à un réseau d'assainissement collectif ;
- Toute excavation du sol et du sous-sol (...) pouvant rompre le toit argileux de l'aquifère ;
- Le stockage à même le sol ou le rejet de substances susceptibles de contaminer les eaux souterraines.

De plus, les eaux de ruissellement des chaussées, qui ne sont pas encore rejetées dans l'Arve, devront être évacuées par canalisation étanche, hors de la zone de protection. Les exploitants des voiries concernées devront étudier les solutions techniques de mise en œuvre de cette disposition :

- L'utilisation de pesticides et herbicides devra être modérée ;
- L'étanchéité du réseau d'assainissement collectif et la conformité des branchements devront être vérifiés.

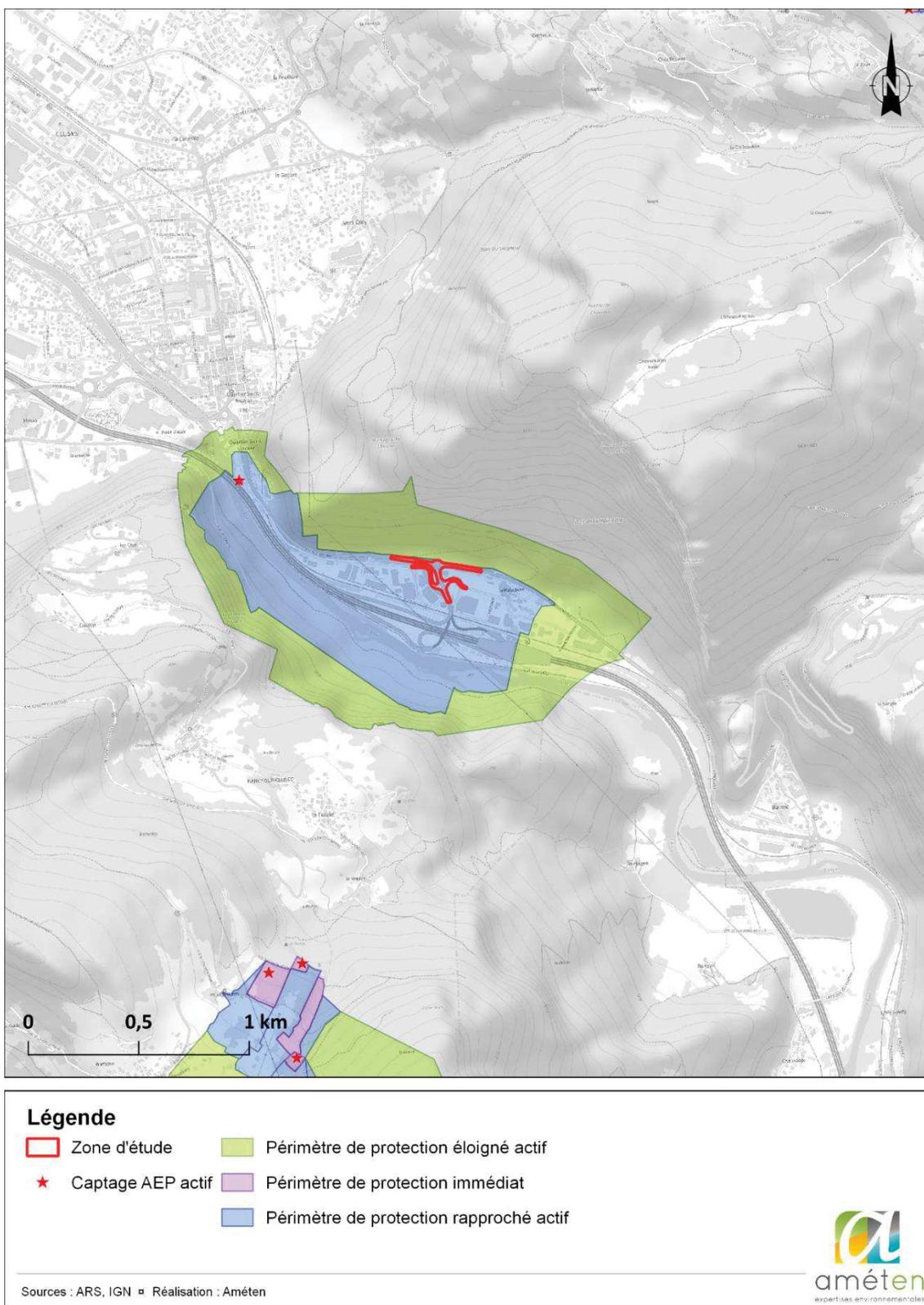


Figure 11 : Localisation des points de captages d'eau potable

Le périmètre du projet est concerné par un périmètre de captage. Il s'agit d'un enjeu important notamment en termes de gestion des eaux pluviales pour le projet. Les aménagements de gestion des eaux de ruissellement devront respecter les réglementations inhérentes à ce périmètre.

3.1.6 RISQUES NATURELS

3.1.6.1 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

Source des données : Géorisques

D’après les informations fournies par le site internet de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie, la commune de Cluses est concernée par un périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune de Cluses, approuvé le 30/12/2005.

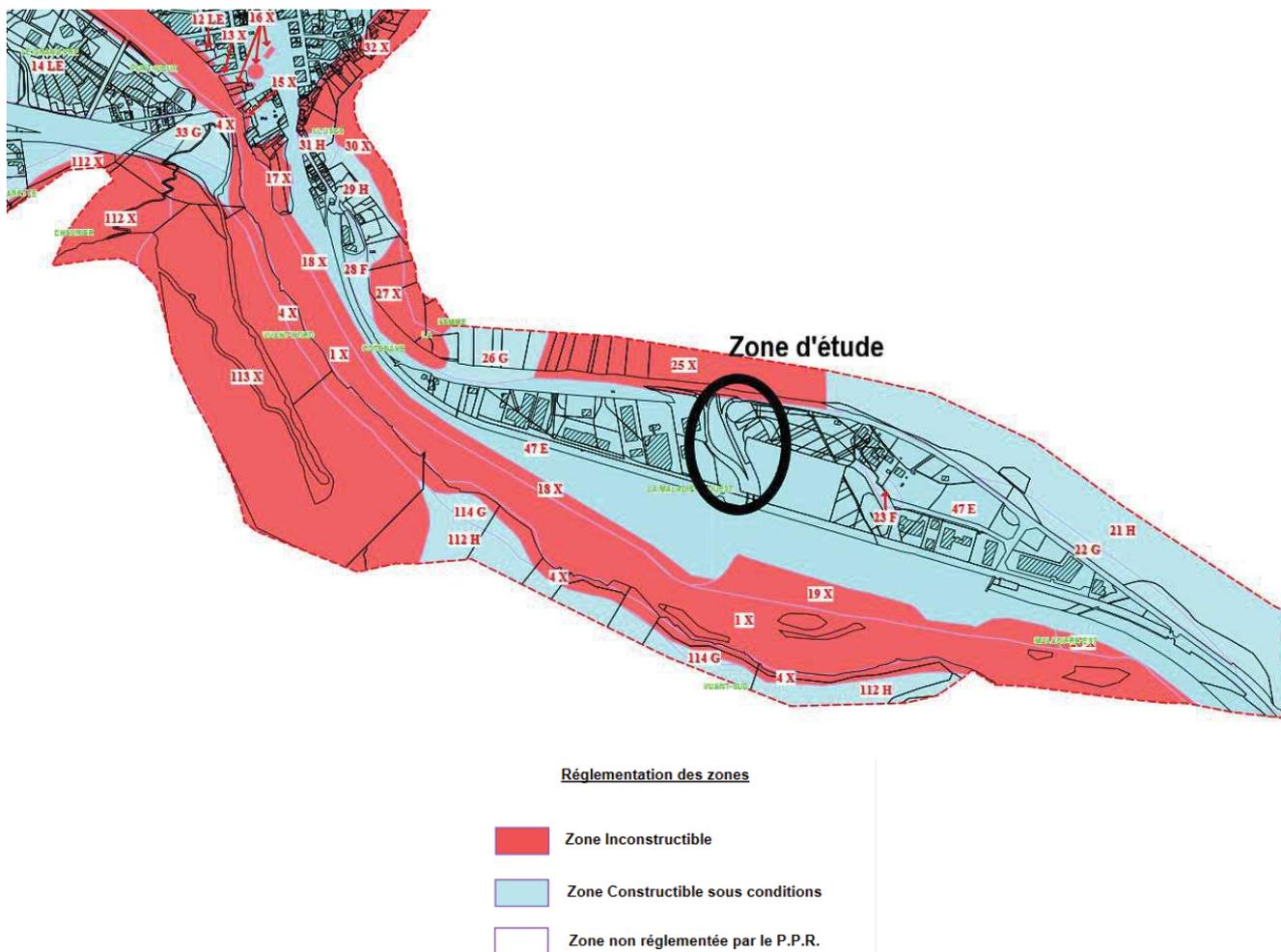


Figure 12 : Extrait du zonage réglementaire du PPRn de la commune de Cluses

Sur la commune de Cluses, les risques identifiés sont les aléas mouvements de terrain et par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau.

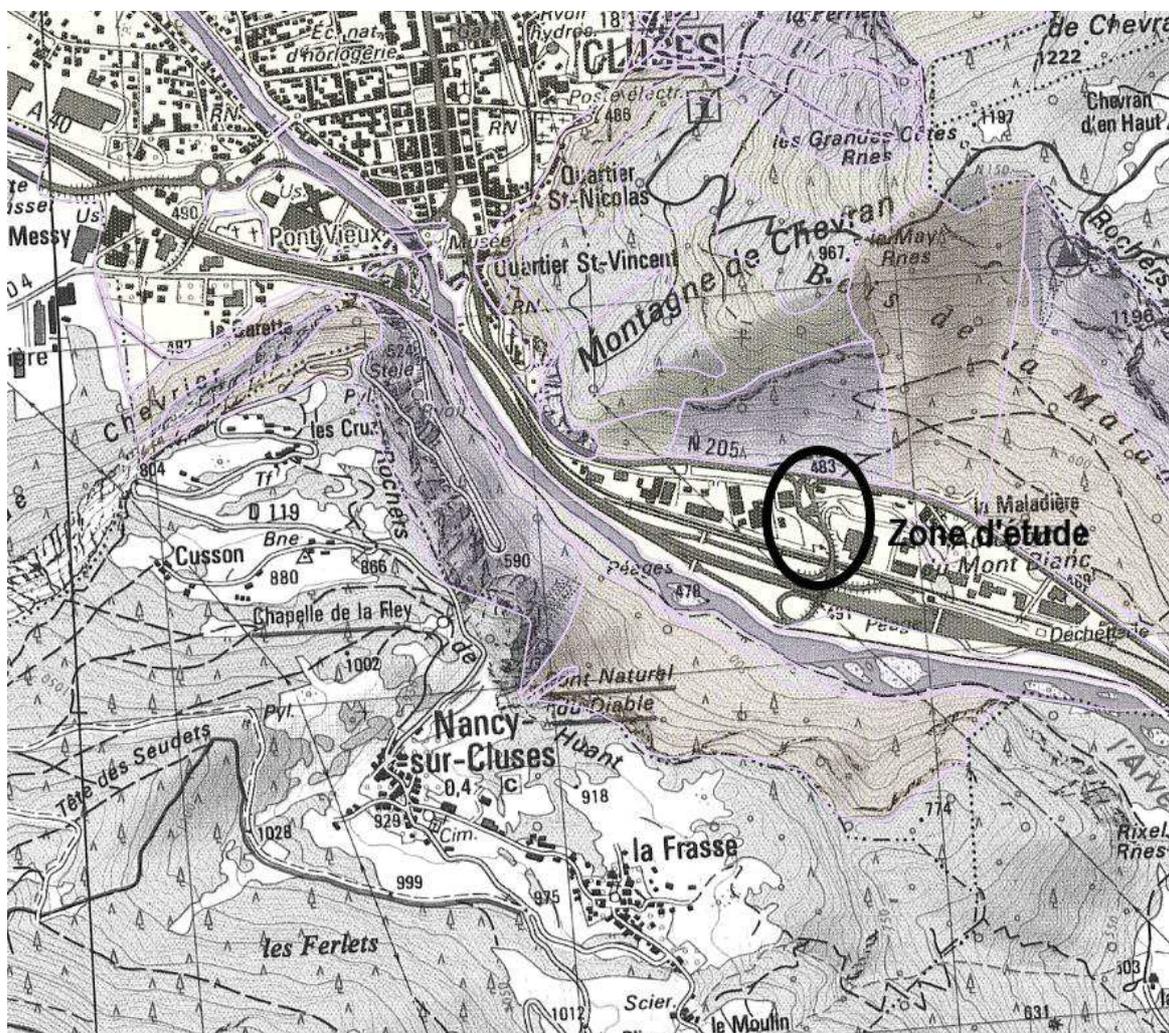
La zone d'étude est concernée par une « zone inconstructible » sur toute la partie nord du site, qui dépend du règlement de la Maladière Ouest et du règlement X.

Les occupations et utilisations du sol autorisées sont :

- Les occupations et utilisations du sol suivantes sont, par dérogation à la règle commune, autorisées, à condition qu'elles n'aggravent pas les risques et n'en provoquent pas de nouveaux et qu'elles ne présentent qu'une vulnérabilité restreinte :
 - les travaux et ouvrages nécessaires au fonctionnement des services publics sans hébergement sous réserve qu'ils n'offrent qu'une vulnérabilité restreinte.

Note de synthèse environnementale

Le reste de la zone d'étude est concernée par une « zone constructible sous conditions » pour le secteur de la Maladière ouest, qui dépend du règlement « G ». Les règles de construction et d'urbanisme ne concernent pas le projet.



<u>Degré d'aléa</u>		<u>Nature d'aléa</u>	
	Zone d'aléa fort (degré 3)	A : Avalanche	
	Zone d'aléa moyen (degré 2)	G : Glissement de terrain	
	Zone d'aléa faible (degré 1)	H : Zone humide	
	Zone d'aléa négligeable	P : Chute de pierres	
		T : Torrentiel	
		I : Inondation	

Figure 13 : Carte des aléas naturels de la commune de Cluses

La zone d'étude n'est pas classée dans une zone d'aléa. En bordure nord de site se situe un secteur à aléa fort.

3.1.6.2 PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION DE L'ARVE

Le PPR Inondation de l'Arve a été approuvé le 19/11/2001. La zone d'étude n'est pas concernée par ce zonage.

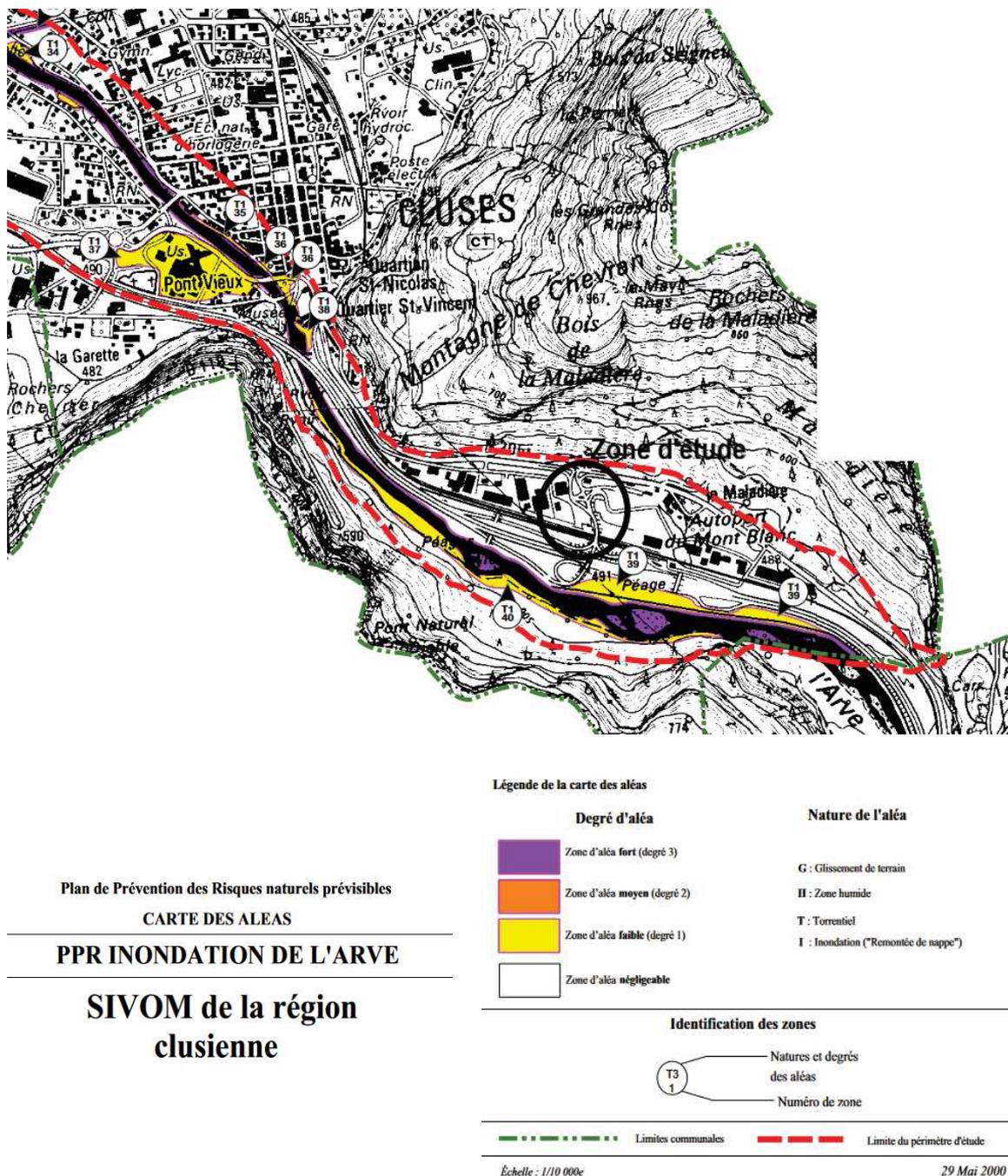


Figure 14 : PPRi de l'Arve (DDT 74)

3.1.7 RETRAIT ET GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

La zone d'étude est concernée par l'aléa retrait et gonflement des sols argileux classé « faible » au droit de l'emprise du projet.

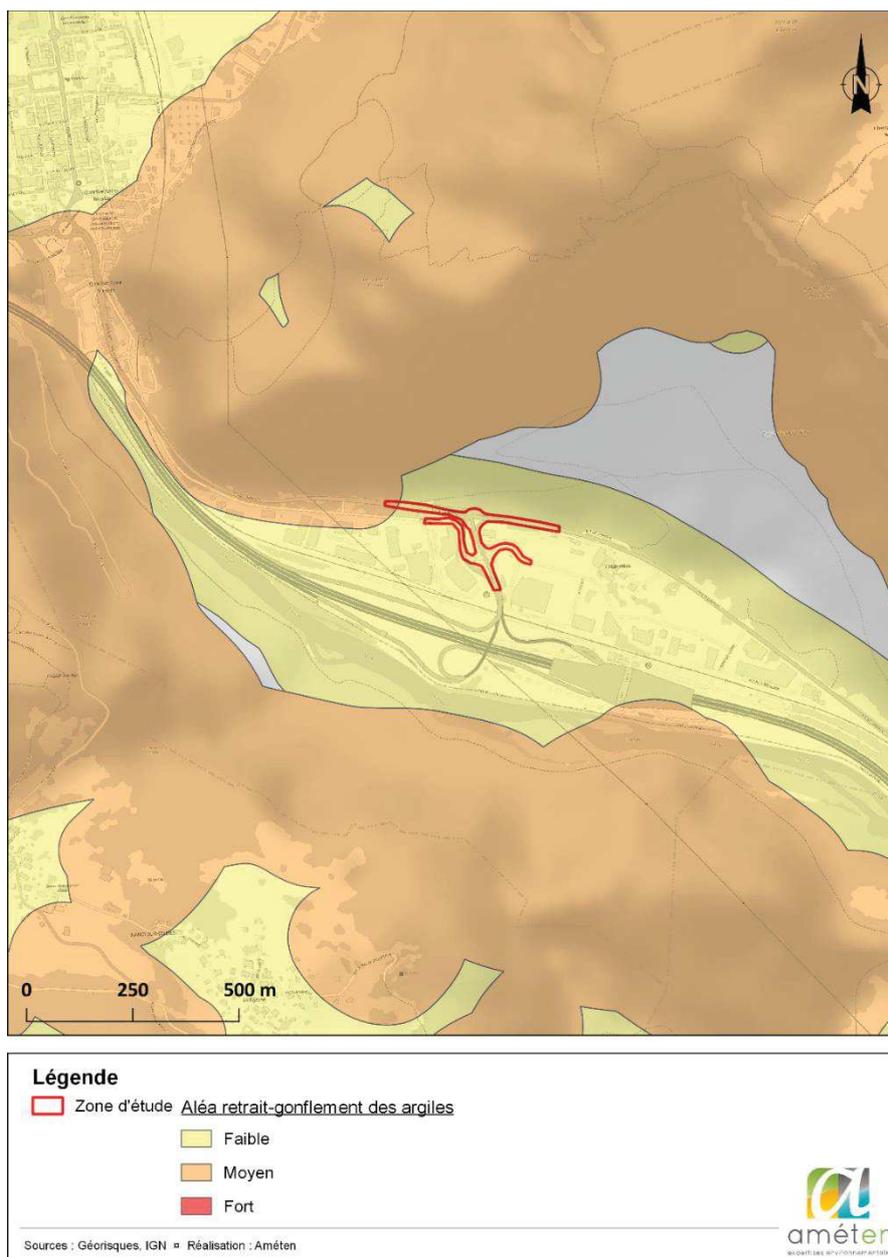


Figure 15 : Aléa Retrait et Gonflements des Argiles

3.1.8 REMONTEES DE NAPPES

La zone d'étude n'est pas concernée par des remontées de nappes.



Figure 16 : Aléa remontée de nappes

3.1.9 AUTRES RISQUES

Source des données : DICRIM, Géorisques

D'après Géorisques, la commune de Cluses est soumise au risque sismique moyen (4 sur 5) qui concerne l'ensemble de la commune. Le potentiel radon de la commune est catégorisé comme faible.

3.1.10 SYNTHÈSE MILIEU PHYSIQUE

L'aire d'étude se situe dans un secteur où les contraintes sont diverses et liées aux risques naturels avec un PPRn mouvements de terrain et Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau et un PPRi de l'Arve. Les autres risques concernent l'aléa retrait-gonflement des argiles (faible), séisme niveau 4 et un potentiel radon faible.

3.2 MILIEU NATUREL

3.2.1 ZONAGES REGLEMENTAIRES

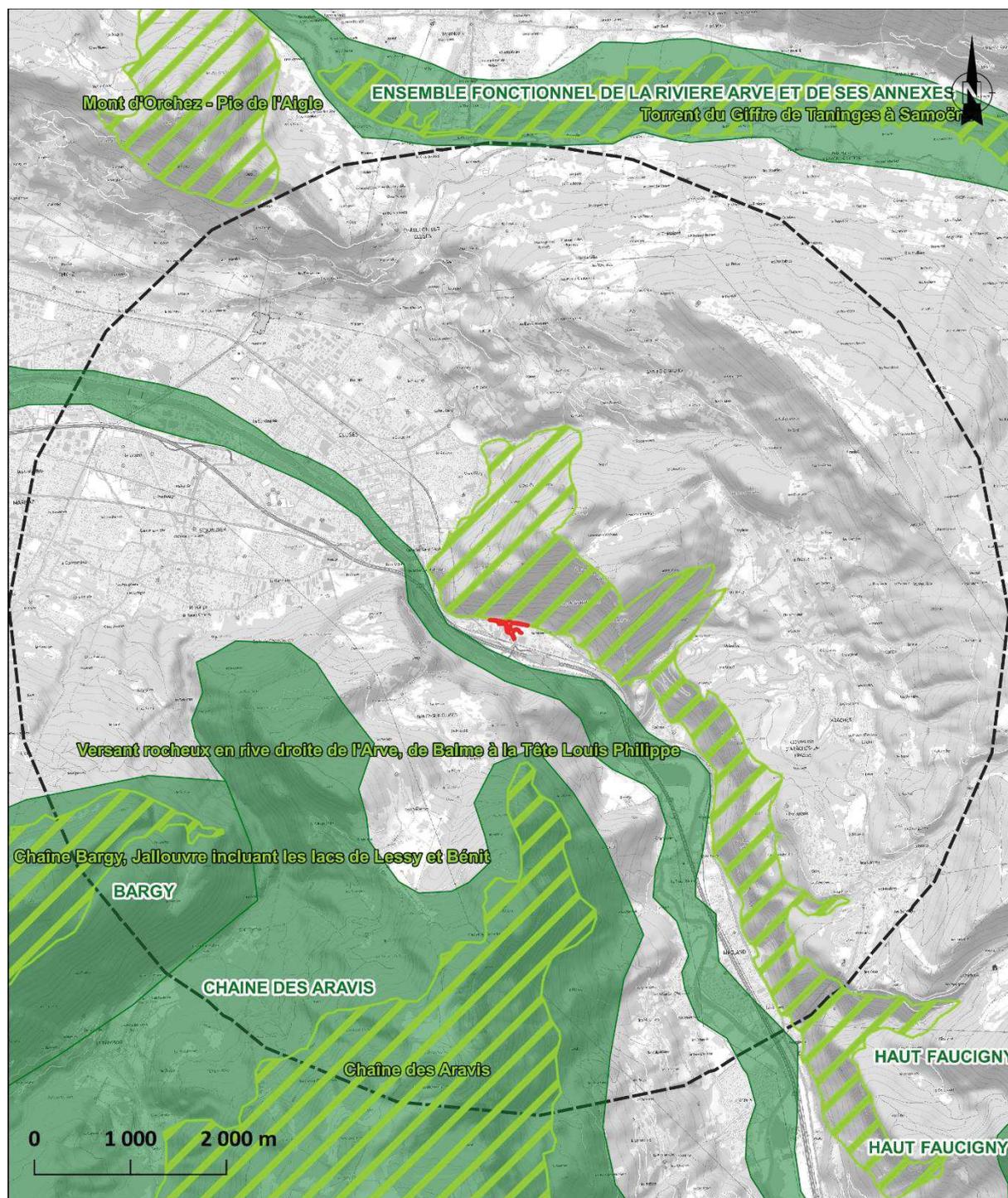
Sources des données : DREAL, INPN

3.2.1.1 ZNIEFF

La zone d'étude est dans l'emprise de la ZNIEFF de type I « Versant rocheux en rive droite de l'Arve, de Balme à la Tête Louis Philippe » (820031841) en limite nord de la zone d'étude.

Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) les plus proches situées à moins de 5 km sont :

- La ZNIEFF de type II « Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses annexes » (820031533) à 200 m au sud ;
- La ZNIEFF de type II « Chaîne des Aravis » (820031674) à 1,2 km au sud ;
- La ZNIEFF de type I « Chaîne des Aravis » (820031670) à 1,3 km au sud ;
- La ZNIEFF de type II « Bargy » (820031677) à 3,3 km au sud-ouest ;
- La ZNIEFF de type I « Chaîne des Bargis, Jallouvre incluant les lacs de Lessy et Bénit » (820031665) à 3,6 km au sud-ouest.



Légende

- Zone d'étude
- Rayon de 5 km
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II

Sources : IGN, INPN ▣ Réalisation : Améten



Figure 17 : ZNIEFF à proximité de la zone d'étude

3.2.1.2 NATURA 2000

Les sites Natura 2000 les plus proches sont :

- « Les Aravis » au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore (SIC, FR8201701) et de la Directive Oiseaux (ZPS, FR8212023) à 1,3 km au sud ;
- « Massif du Bargy » au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore (SIC, FR8201705) et de la Directive Oiseaux (ZPS FR8210106) à 3,5 km au sud-ouest.

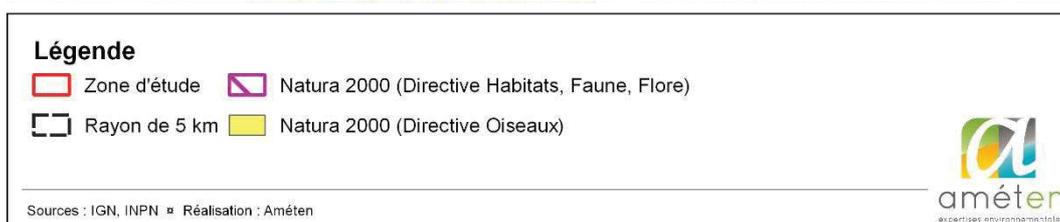
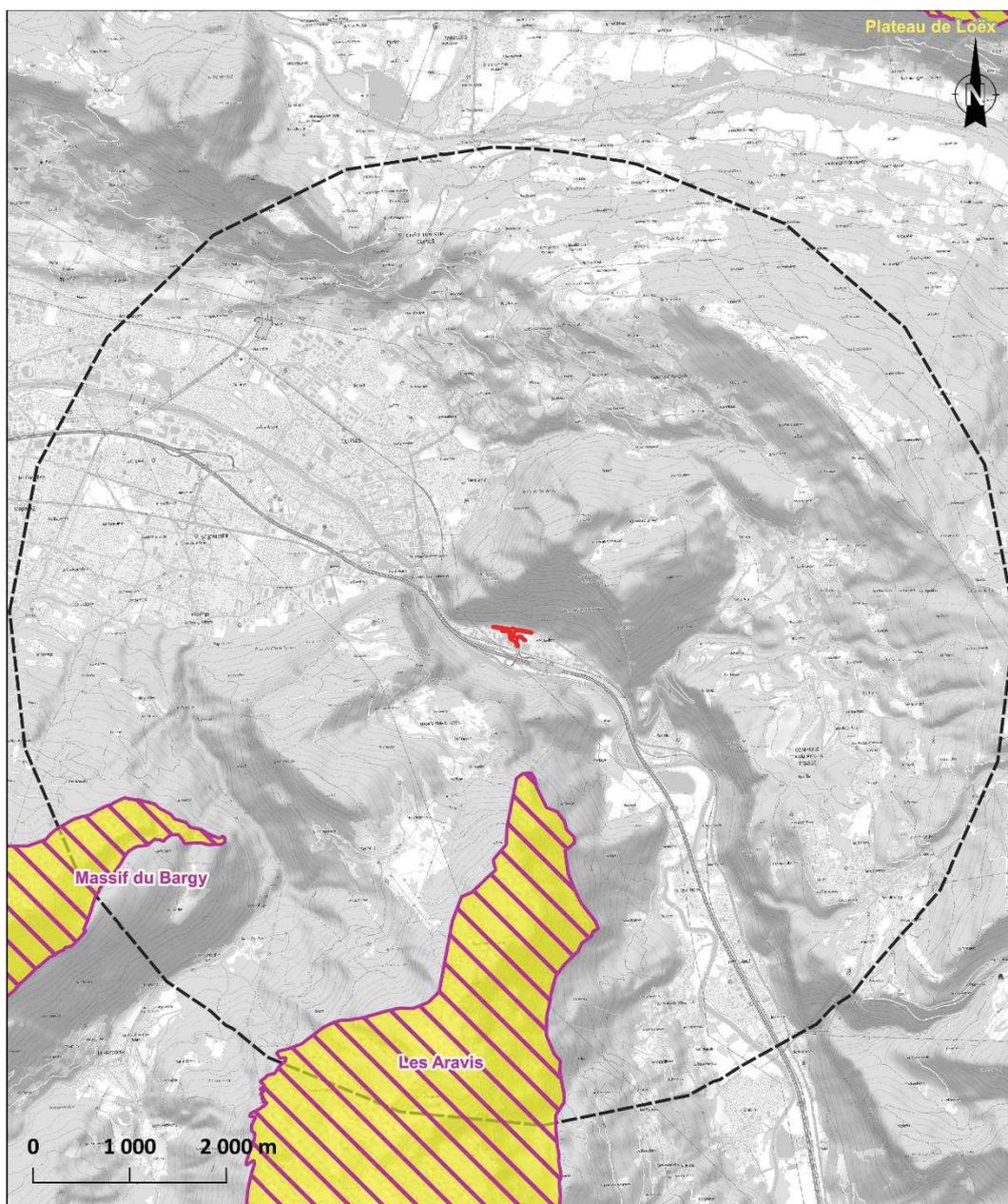


Figure 18 : Zone Natura 2000

- **Les Aravis, SIC**

- Qualité et importance

Le site proposé comprend essentiellement :

- différents faciès de pelouses et de landes subalpines et alpines, soit climaciques, soit d'origine pastorale ;
- des formations végétales associées aux milieux rocheux (dalles calcaires lapiazées, falaises, éboulis...);
- quelques milieux forestiers (pessières subalpines et forêts de pins de montagne) ;
- quelques zones humides et quelques lacs d'altitude.

Il comporte au moins 18 habitats naturels d'intérêt communautaire.

Le Lynx d'Europe semble fréquenter ce site, ainsi que deux papillons de l'annexe II de la directive Habitats : l'Azuré de la sanguisorbe et l'Azuré des paluds.

- **Les Aravis, ZPS**

- Qualité et importance

Le site proposé est très favorable aux galliformes de montagne :

- Le Tétraz lyre, la Gélinotte des bois, le Lagopède des Alpes et la Perdrix bartavelle.
- Le Gypaète barbu, l'Aigle royal, le Faucon pèlerin, l'Autour des palombes, la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-Blanc, ainsi que la Chouette de Tengmalm et probablement la Chevêchette et le Grand-duc d'Europe.
- Le Pic noir est présent dans toutes les forêts bordant la chaîne et le Crave à bec rouge fréquente les pentes méridionales du Col des Aravis.

- Vulnérabilité des Aravis selon la Directive ZPS et SIC

La vulnérabilité du site peut résider dans :

- La fréquentation d'été (randonnée) et d'hiver (raquettes, ski de randonnée) ;
- La proximité immédiate des domaines skiabiles ;
- La régression de l'activité pastorale et forestière ;
- L'équipement potentiel de certains secteurs (remontées mécaniques, câbles divers...);
- Le survol sous toutes ces formes.

- **Massif du Bargy, SIC**

- Qualité et importance

Les habitats naturels identifiés sur le périmètre Natura 2000 du Bargy sont pour la plupart d'intérêt communautaire (environ 85 % de la surface du site) : 23 habitats relevant de la directive Habitats ont ainsi été notés. Ces habitats se répartissent en 4 grandes familles :

- 1 - Habitats ouverts (milieux de pelouses)
- 2 - Habitats boisés (hêtraies – sapinières).
- 3 - Habitats rocheux (falaises, éboulis et lapiaz)
- 4 - Habitats humides (enjeux concentrés sur le plateau de Cenise)

Le Bargy héberge une colonie de Bouquetins des Alpes et des populations importantes d'ongulés (Cerf élaphe...), qui occupent les adrets à la mauvaise saison.

Il abrite également de nombreux reptiles, amphibiens et invertébrés. L'Apollon et l'Azuré du Serpolet trouvent sur les escarpements ensoleillés du massif un habitat privilégié. D'autres papillons peu communs occupent les éboulis, comme le Moiré velouté, ou les prairies fraîches, tel le Chamoisé des glaciers. Dans les forêts peu exploitées du massif ont pu aussi être observés quelques très rares coléoptères vivant dans le bois mort ou sénescant.

- **Massif du Bargy ZPS**

Qualité et importance

Le massif du Bargy offre la particularité de voir coexister, sur une même entité paysagère, une avifaune d'affinité boréale : Chevêchette d'Europe, Tétras lyre, Lagopède alpin, et méditerranéenne : Perdrix bartavelle, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc et Monticole de roche. Il s'agit de l'un des rares sites de Haute-Savoie à offrir une telle « amplitude » avifaunistique.

A cela s'ajoutent des espèces liées aux milieux rupestres : Aigle royal, Faucon pèlerin, Gypaète barbu, Tichodrome échelette mais aussi le cortège des fringillidés de montagne, Sizerin flammé, Venturon montagnard, Bec-croisé des sapins, Bouvreuil pivoine ainsi que des passereaux liés aux alpages comme le Traquet motteux ou le Pipit spioncelle.

Ont été observées sur le site Natura 2000 du Bargy plus du tiers des espèces d'oiseaux recensées en Haute-Savoie (348) et près des deux tiers des espèces nicheuses du département (150), dont 27 considérées comme d'intérêt européen.

A l'échelle départementale, le massif du Bargy est considéré comme un haut lieu pour les rapaces avec 19 espèces recensées, dont 14 régulières, sur les 25 connues en France métropolitaine :

- le Gypaète barbu ;
- l'Aigle royal ;
- les vautours fauves et moines.
- généralement observé à l'unité, le Circaète Jean-le-Blanc est présent sur le Bargy entre avril et septembre.

Dans les alpages se trouvent plusieurs espèces présentant également un fort enjeu de conservation. La présence du Tétras lyre, du Lagopède alpin, de la Pie-grièche écorcheur ou encore du Crave à bec rouge est intimement liée à l'exploitation humaine du territoire.

Enfin, bien que n'étant que très peu représentés sur le périmètre, les massifs forestiers abritent le Pic noir, la Gêlinotte des bois et la Chevêchette d'Europe.

Le massif du Bargy joue un rôle conséquent, au moins à l'échelle du département de Haute-Savoie, dans la conservation des Galliformes de montagne. On y retrouve en effet des densités importantes de Tétras lyre ; le site est également important pour la Perdrix bartavelle et est stratégique pour le Lagopède, tant pour les populations sédentaires, que pour le site d'hivernage qu'il constitue avec l'arrivée en hiver des poules des massifs alentours. Ces populations de Galliformes sont particulièrement sensibles aux dérangements et donc à la fréquentation du massif.

○ Vulnérabilité SIC et ZPS

Sur le massif du Bargy, les enjeux sont multiples, à la fois économiques, écologiques et touristiques. La présence de l'homme sur ce massif constitue une nécessité pour le maintien de la mosaïque des habitats d'intérêt communautaire. Mais, si les pratiques s'intensifiaient, l'équilibre entre ces enjeux s'en trouverait rompu. En effet :

- la fréquentation touristique (d'été ou d'hiver) peut perturber la tranquillité ou la qualité des espèces ;
- des aménagements touristiques mal conçus pourraient avoir un impact irréversible sur le site ;
- certaines pratiques agricoles ou forestières peuvent également s'avérer dangereuses pour le maintien de la qualité d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire (drainages, pollutions organiques, pistes forestières...).

Il convient donc de rester vigilant et d'aborder ces points régulièrement lors des comités.

La végétation des abords des lacs est sensible au piétinement.

La bonne conservation des pinèdes de pins à crochet et de pins cembro est à surveiller.

L'activité pastorale (alpages de Cenise...) et agricole est à préserver.

Incidences sur les zones Natura 2000 :

La zone d'étude est déjà constituée d'une route fonctionnelle et est largement imperméabilisée. La zone d'étude n'est donc pas un secteur à intérêt (alimentation, reproduction, habitats) pour les espèces des zones Natura 2000 identifiées. La zone étant déjà urbanisée et imperméabilisée, le projet n'aura pas d'incidences nouvelles.

3.2.1.3 ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope le plus proche « Montagne de Chevrans » (FR3800958) à 450 m à l'est.

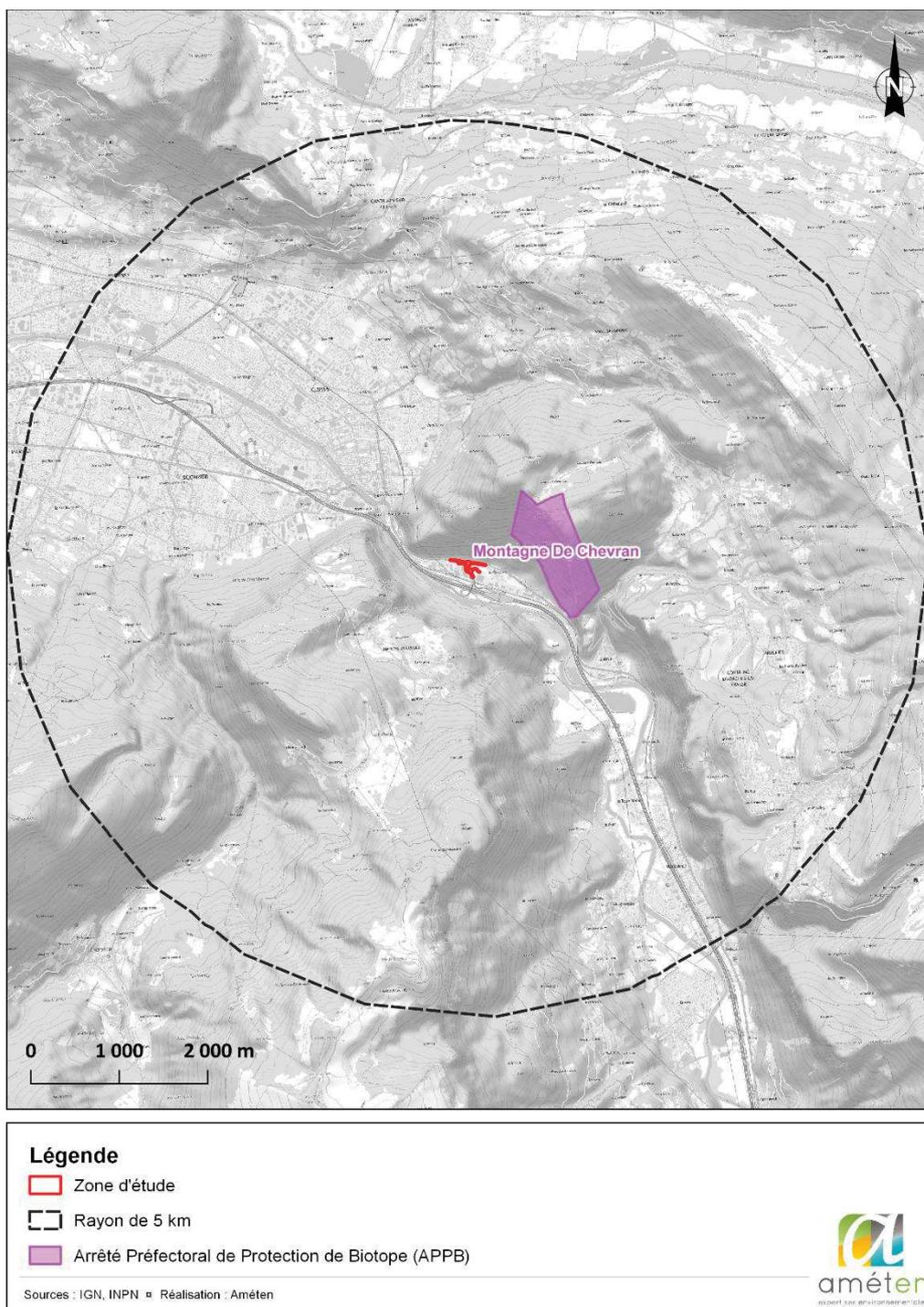


Figure 19: Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie

3.2.1.4 ZONES HUMIDES

Environ soixante-dix zones humides sont identifiées dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. Les plus proches sont :

- « Péage Cluses Sud » (74ASTERS3493) à 275 m sud ;
- « la Maladière Sud » (74ASTERS3492) à 300 m à l'est ;
- « Sous le rocher du Huant » (74ASTERS3491) à 360 m à sud-ouest ;

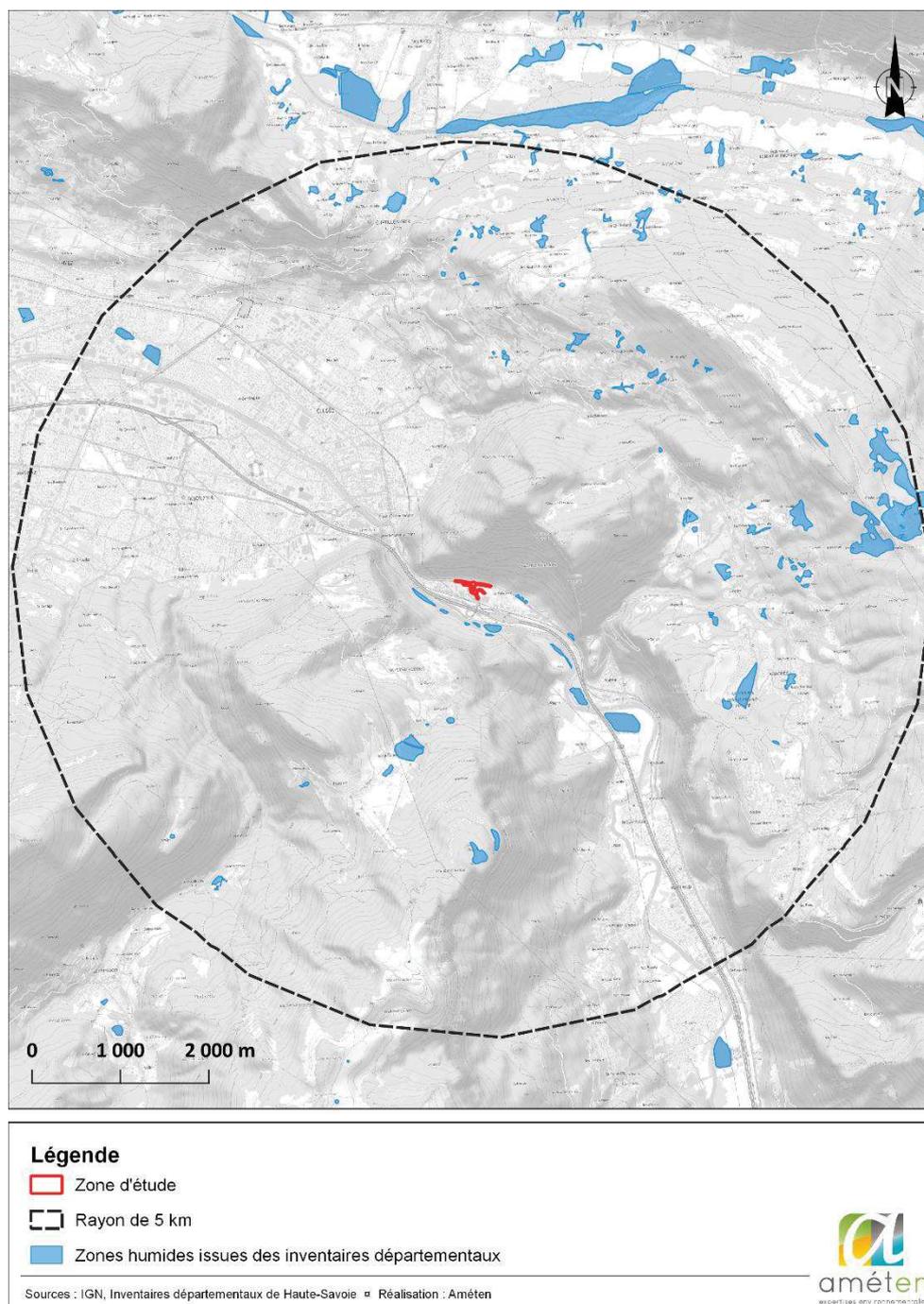


Figure 20 : Localisation des zones humides issues de l'inventaire départemental

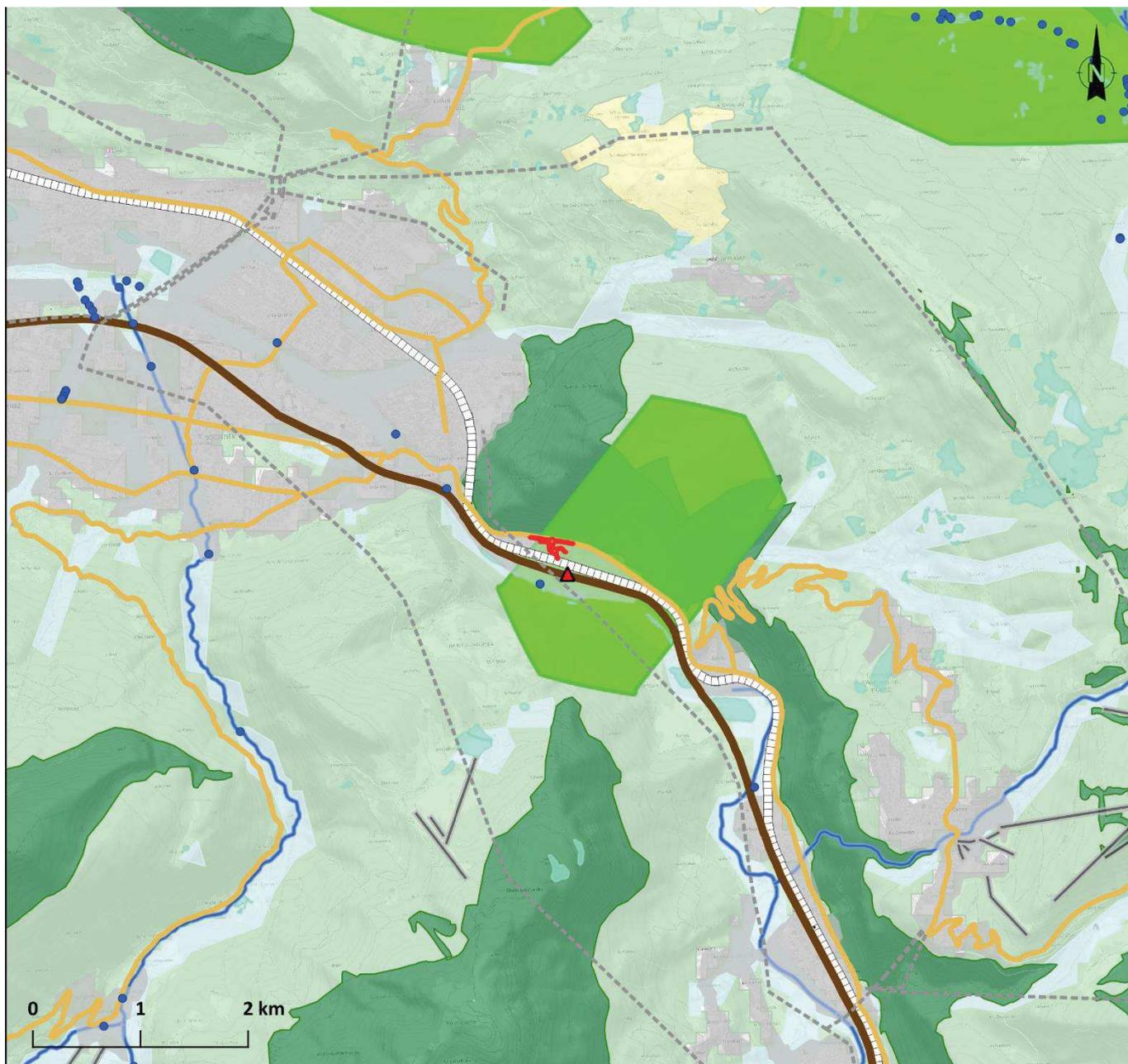
3.2.2 TRAME VERTE ET BLEUE

D'après le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la zone d'étude est située au sein d'un corridor écologique surface qui permet de relier deux réservoirs de biodiversité. La zone d'étude est en bord nord-ouest du corridor.

Toutefois la zone d'étude est aussi située dans un tissu urbain, entre une route départementale, une voie ferrée et une autoroute. Un obstacle ponctuel de la trame verte (péage de Cluses) est identifié au sud du projet.

Bien que la zone d'étude soit au sein d'un corridor écologique, elle est dans une zone très contrainte par des infrastructures routières et ferroviaires.

Les enjeux sont faibles du fait des infrastructures qui contraignent les déplacements potentiels.



Légende

<p>TRAME VERTE</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors écologiques surfaciques Corridors écologiques linéaires Réservoirs de biodiversité <p>TRAME BLEUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau de la trame bleue Zones humides (inventaires départementaux) 	<p>ESPACES PERMEABLES RELAIS</p> <ul style="list-style-type: none"> Espaces perméables liés aux milieux terrestres Espaces perméables liés aux milieux aquatiques Autres cours d'eau <p>OBSTACLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Obstacles linéaires de la trame verte Obstacles ponctuels de la trame verte Obstacles ponctuels de la trame bleue (ROE) 	<p>INFRASTRUCTURES</p> <ul style="list-style-type: none"> Zones artificialisées Lignes électriques de haute à très haute tension Autoroutes Départementales Voies ferrées <p>AUTRES INFORMATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Grands espaces agricoles
---	--	--

Sources : SRADDETAURA, IGN ▣ Réalisation : Améten



améten
expertises environnementales

Figure 21 : Trame verte et bleue de la zone d'étude

3.2.3 DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

3.2.3.1 METHODOLOGIE

Le tableau suivant identifie l'équipe naturaliste ayant participé au pré-diagnostic écologique qui s'est déroulé lors d'une **session d'inventaire faune le 12 juillet 2022** et d'une **session d'inventaire flore le 22 juillet 2022**.

INTERVENANT	FONCTION	COMPÉTENCES	FONCTION DANS L'ÉTUDE
Vincent RIGUAUD	Chargé d'étude environnement	Faunisticien	Inventaire faunistique / rédaction
Alexandra AUTRAN	Chargé d'étude environnement	Botaniste	Inventaire floristique / rédaction

3.2.3.1.1 Inventaire floristique

L'étude de la végétation se base, d'une part, sur le **recensement des espèces végétales** présentes sur le site d'étude et, d'autre part, sur la caractérisation des formations végétales ou associations végétales (prairies, boisements, cours d'eau, pelouses, friches...) que forment ces dernières. Le site d'étude a été prospecté suivant un **itinéraire orienté** afin de couvrir les **différentes formations végétales**.

Ainsi, l'ensemble des entités écologiques identifiées sur le site d'étude, a été parcouru et les milieux les plus favorables au développement d'**espèces à enjeu et/ou protégées** (espèces légalement protégées au niveau national, régional et départemental, espèces de l'annexe II de la directive habitat, espèces désignées vulnérables à la cueillette commerciale ainsi que toutes les autres espèces végétales jugées rares sur le territoire étudié) ont été ciblées en priorité.

La photographie aérienne sert de support au botaniste afin de cibler rapidement les milieux qui lui semblent les plus propices au développement des espèces à enjeu et/ou protégées.

3.2.3.1.2 Caractérisation des habitats

Les habitats naturels et semi-naturels ont été délimités et cartographiés sur le terrain, en fonction de la physionomie de la végétation et des espèces végétales présentes.

Au sein de formations végétales homogènes, la réalisation des relevés floristiques permet d'attribuer un code et une appellation écosystémique, puis de caractériser chaque formation végétale selon la **typologie CORINE Biotopes et EUNIS**, grâce au catalogue des végétations de Rhône-Alpes (CBNA, 2016) et au catalogue des végétations de l'Isère (CBNA, 2018).

En parallèle, les habitats ont été présentés selon leur intérêt communautaire (voire prioritaire) européen s'il existe, à partir des cahiers d'habitats et du **code EUR28** de la Directive Habitats de l'Union Européenne (92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992).

Les nomenclatures CORINE et EUR28 représentent des outils pour la description de sites d'importance pour la conservation de la nature en Europe. Ils classent les différents biotopes selon leur flore constituante, leur fonctionnement écologique et leur environnement abiotique.

L'évaluation des enjeux de conservation des habitats naturels et semi-naturels est réalisée à partir de la liste rouge des végétations de Rhône-Alpes (PIFH, 2014).

3.2.3.1.3 Inventaire des mammifères

Les mammifères (i.e. grande faune et petits carnivores) ont été inventoriés respectivement par observation directe, recherches de traces et indices de présence (poils, coulées, crottes, empreintes, gîtes, nids ...) dans les habitats favorables à leur développement sur le site d'étude, et par identification d'individus morts.

3.2.3.1.4 Inventaire des chauves-souris

L'étude des chiroptères se base, en premier lieu, sur les données bibliographiques disponibles (base de données régionales). Lors de la phase de terrain, la recherche diurne des gîtes potentiels aux chauves-souris a été réalisée dans les bâtiments, les arbres à cavités (anciens trous de pics, cavités dues au pourrissement des troncs creux, espaces sous l'écorce...) et les ouvrages d'art au sein du site d'étude.

3.2.3.1.5 Inventaire des oiseaux

L'étude des oiseaux s'est déroulée sur la zone d'étude par inventaire des contacts visuels et auditifs (observation directe, écoute des chants diurnes) selon une méthodologie issue de l'échantillonnage fréquentiel progressif, protocole de collecte de données visant à obtenir un échantillon de relevés en "présence-absence", méthode la mieux adaptée dans le cas de cette étude.

3.2.3.1.6 Inventaire des amphibiens

L'étude des amphibiens s'est basée sur des prospections diurnes par inventaire de contacts visuels (détermination des adultes, larves, œufs, écoute des chants), permettant d'identifier les sites potentiels de reproduction et de développement et de déterminer le domaine vital des espèces.

3.2.3.1.7 Inventaire des reptiles

L'inventaire des reptiles s'est basé sur l'observation directe et la recherche de mues dans les milieux typiques de présence (pierres, tôles, bois mort, murets...). Les prospections ont aussi visé les habitats favorables à leur développement, à leur insolation ou leur refuge.

3.2.3.1.8 Inventaire des insectes

Les prospections ont prioritairement visé les Lépidoptères diurnes, les Orthoptères et les Odonates, ainsi que les espèces protégées parmi les Coléoptères saproxylophages et les Lépidoptères nocturnes. Les groupes faunistiques suivants ont été inventoriés :

- les Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour) : inventaire exhaustif, avec recherche des espèces à enjeu et/ou protégées, par capture des adultes au filet et recherche des chenilles ;
- les Lépidoptères Hétérocères (papillons de nuit) : dans le cadre de la présente mission, les prospections ont ciblé les espèces diurnes, avec recherche des espèces à enjeu et/ou protégées, par capture des adultes au filet et recherche des chenilles ; un inventaire des lépidoptères nocturnes nécessiterait un protocole de prospections important, basé sur des chasses nocturnes ;
- les Odonates (libellules) : inventaire exhaustif, avec recherche des espèces à enjeu et/ou protégées, par capture des adultes au filet, identification des larves et recherche des exuvies ("mues") ;
- les Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons) : les prospections ont été réalisées classiquement par inventaire des contacts auditifs (écoute des stridulations) et par chasse à vue, à l'aide éventuellement d'un filet à papillons ;

3.2.3.1.9 Limites techniques et scientifiques aux inventaires de terrain

Aucune difficulté spécifique n'a été rencontrée dans le cadre de ce pré-diagnostic écologique.

3.2.3.2 ANALYSE DES ENJEUX PHYTOECOLOGIQUES

Les habitats identifiés ont fait l'objet d'une cartographie et les plantes vasculaires ont été notées.

3.2.3.2.1 Enjeux liés aux espèces floristiques

Les espèces identifiées sur le site d'étude sont des espèces communes :

<i>Acer pseudoplatanus L.</i>	<i>Lythrum salicaria L.</i>
<i>Achillea millefolium L.</i>	<i>Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud.</i>
<i>Bellis perennis L.</i>	<i>Plantago lanceolata L.</i>
<i>Buddleja davidii Franch.</i>	<i>Populus tremula L.</i>
<i>Carpinus betulus L.</i>	<i>Poterium sanguisorba L.</i>
<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten.</i>	<i>Prunella vulgaris L.</i>
<i>Convolvulus arvensis L.</i>	<i>Ranunculus repens L.</i>
<i>Cornus sanguinea L.</i>	<i>Rosa multiflora Thunb.</i>
<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	<i>Rubus sp</i>
<i>Dactylis glomerata L.</i>	<i>Salix caprea L.</i>
<i>Festuca sp</i>	<i>Solidago gigantea Aiton</i>
<i>Fraxinus excelsior L.</i>	<i>Taraxacum officinale F.H.Wigg.</i>
<i>Galium mollugo L.</i>	<i>Thymus pulegioides L.</i>
<i>Ligustrum vulgare L.</i>	

Parmi la flore recensée sur le site d'étude aucune espèce ne possède d'enjeu de conservation significatif à l'échelle régionale, ni de statut réglementaire.

Au regard des prospections, l'enjeu floristiques du site est faible.

Deux espèces invasives ont été recensées lors du passage sur le terrain. On retrouve le Buddleia de David (*Buddleja davidii*) et le Solidage géant (*Solidago gigantea*).

- **Buddleia de David**

Le Buddleia de David appartient à la famille des Scrophulariaceae. C'est une plante invasive originaire de Chine.

Le Buddleia de David est un arbuste atteignant 3m de haut. Ses feuilles sont opposées, lancéolées, denticulées et tomenteuses dessous. Ses fleurs ont une corolle violet pourpre. Sa période de floraison est de juin à août.

Il colonise les milieux dégradés, incultes tels que les friches, les zones industrielles, les voies de circulation, les voies ferrées, les zones alluviales, etc.



Photographie du Buddleia de David – source : Tela Botanica

- **Solidage géant**

Le Solidage géant appartient à la famille des Asteraceae. C'est une plante invasive originaire du Canada et du nord des Etats-Unis.

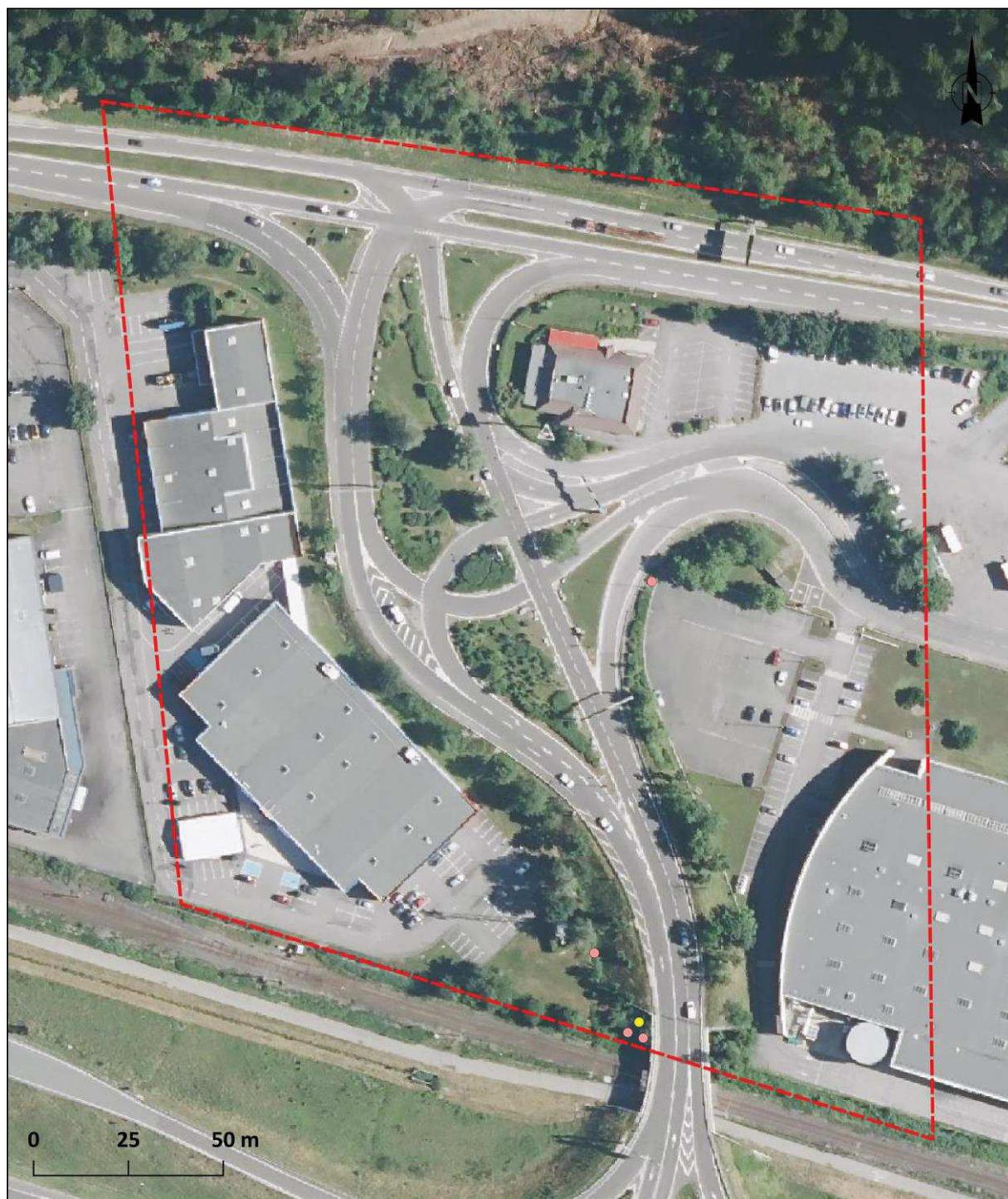
Le Solidage géant est une plante vivace, feuillée sur toute la longueur de sa tige. Les feuilles sont alternes, lancéolées et dentelées. La tige est glabre et rougeâtre. Les fleurs sont de couleur jaune, en grappe de capitules. Sa période de floraison est de juillet à septembre.

Le Solidage géant est une plante pionnière des milieux azotés, argileux et humides tels que les bords des chemins, les bords de cours d'eau, les clairières. C'est une plante qui s'adapte très vite aux différents types de milieux et les colonise.



Photographie du Solidage géant – source : Tela Botanica

La carte ci-dessous localise les espèces invasives sur la zone d'étude.



Légende

-  Zone d'étude
-  Buddleia de David
-  Solidage géant

Sources : IGN ▣ Réalisation : Améten



améten
expertises environnementales

Figure 22 : Espèces invasives identifiées sur la zone d'étude

3.2.3.2.1 Enjeux liés aux habitats naturels et semi-naturels

Intitulé	Code Corinne	Code Eunis	Surface	Espèces caractéristiques et compagne	Enjeu
Alignement d'arbres	84.1	G5.1	0.25 ha	<i>Acer campestre, Fraxinus excelsior, Populus tremula, Pinus sp, Cedrus sp, Rubus sp, etc.</i>	Faible
Bordure de haies	84.2	FA	0.28 ha	Espèces d'ornement ainsi que : <i>Cornus sanguinea, Ligustrum vulgare, Crataegus monogyna Rosa multiflora, etc.</i>	Faible
Friche rudérale et pelouse pionnière piétinée	87.2	E5.1	0.88 ha	<i>Poterium sanguisorba, Plantago lanceolata, Taraxacum officinale, Achillea millefolium, Bellis perennis, Prunella vulgaris, Galium mollugo, Thymus pulegioides, etc.</i>	Faible
Friche rudérale et pelouse pionnière piétinée x Erable sycomore	87.2	E5.1	0.06 ha	Les mêmes espèces citées ci-dessus pour la friche rudérale et pelouse pionnière piétinée avec en plus <i>Acer pseudoplatanus</i>	Faible
Patch de Solidage géant	87.2	E5.1	0.01 ha	<i>Solidago gigantea</i>	Faible
Phragmitaie sèche	53.112	D5.11	0.01 ha	<i>Phragmites australis</i>	Faible
Surface dépourvue de végétation et réseau routier	86	J1	3.18 ha	-	Nul

Les habitats présents sur la zone d'étude sont des habitats anthropisés, composés d'espèces communes et rudérales et des espèces invasives.

Au regard des prospections, l'enjeu sur les habitats naturels du site est faible.



Aperçu d'un alignement d'arbres et d'une friche rudérale et pelouse pionnière piétinée de la zone d'étude



Aperçu d'une bordure de haies de la zone d'étude



Aperçu de la friche rudérale et pelouse pionnière piétinée x Erable sycomore de la zone d'étude



Aperçu du patch de Solidage géant de la zone d'étude



Aperçu de la phragmitaie sèche de la zone d'étude

Note de synthèse environnementale

La cartographie des habitats naturels est présentée ci-dessous.



Légende

Zone d'étude	Friche rudérale et pelouse pionnière piétinée
Surface dépourvue de végétation et réseau routier	Friche rudérale et pelouse pionnière piétinée x Erable sycomore
Bordure de haies	Phragmitaie sèche
Alignement d'arbres	Patch de Solidage géant

Sources : IGN ▣ Réalisation : Améten



Figure 23 : Habitats naturels et semi-naturels de la zone d'étude

3.2.3.3 ANALYSE DES ENJEUX FAUNISTIQUES

Le pré-diagnostic écologique favorise une approche globale de l'emprise du site d'étude. La liste des espèces faunistiques ne peut être considérée comme exhaustive. Par conséquent, les enjeux faunistiques, identifiés par cette visite de terrain, sont provisoires et susceptibles d'évoluer en cas de prospections complémentaires.

Au regard de leur(s) habitat(s) potentiels, les espèces faunistiques à enjeu, potentiellement présentes sur le site étudié, ont été renseignées.

Rappel – Légende utilisée dans les tableaux :

- **PN** = Protection Nationale d'une espèce (articles L. 411-1 à L. 412-1 et R. 411-1 à R. 412-7 du code de l'environnement)
- **DH** = Directive européenne "Habitats-Faune-Flore" 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages [An. II : "espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation" / An. IV : "espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte"]
- **DO** = Directive européenne "Oiseaux" 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages [An. I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat]
- **LR** = Liste Rouge des espèces menacées [CR : En danger critique d'extinction ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé ; LC : Préoccupation mineure ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non Applicable] – Nat. = Nationale / Rég. = Régionale.

3.2.3.3.1 Enjeux liés aux Mammifères (hors Chiroptères)

Aucune espèce de Mammifères n'a été recensée sur le site d'étude.

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DH	PN	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
<i>Espèce potentielle à enjeu de conservation et/ou protégée, susceptible de fréquenter le site étudié</i>						
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Art. 2	LC	-	FAIBLE

Au regard des données bibliographiques disponibles (Biodiv'AURA, Août 2022), croisées à l'intérêt fonctionnel du site d'étude, une espèce protégée, le Hérisson d'Europe, a été identifiée comme susceptible de fréquenter le site étudié.

Les enjeux mammifères (hors chiroptères) sont **faibles** à ce stade.

Note de synthèse environnementale

3.2.3.3.2 Enjeux liés aux Chiroptères

Aucune détection acoustique n'a été réalisée. Les espèces de chauves-souris présentées dans le tableau suivant correspondent aux mammifères volants pouvant potentiellement utiliser le site d'étude.

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DH	PN	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
<i>Espèces potentielles à enjeu de conservation et protégées, susceptibles de fréquenter le site étudié</i>						
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An. IV	Art. 2	NT	LC	FAIBLE
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	FAIBLE
Serotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	An. IV	Art. 2	NT	LC	FAIBLE

Au regard des données bibliographiques disponibles (Biodiv'AURA, Août 2022), croisées à l'intérêt fonctionnel du site d'étude, 3 espèces de chiroptères, protégées à l'échelle nationale, sont susceptibles de fréquenter le site (notamment pour leurs activités de chasse). Elles possèdent toutes un enjeu de conservation faible à l'échelle régionale.

Aucun gîte potentiel pour chiroptère n'a été observé sur le site et aucune donnée bibliographique n'est disponible sur ce secteur pour les chiroptères.

Les enjeux chiroptères sont **faibles** à ce stade.

3.2.3.3.3 Enjeux liés aux Oiseaux

La période de la visite de terrain était moins propice à l'étude de ce groupe en particulier pour les espèces nicheuses précoces.

Le tableau suivant synthétise les espèces observées ou potentiels susceptibles de fréquenter le site étudié.

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DO	PN	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
<i>Espèces recensées sur le site étudié, en nidification probable</i>						
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Art. 3	LC	LC	FAIBLE
<i>Espèces potentielles à enjeu de conservation et/ou protégées, susceptibles de fréquenter le site étudié</i>						
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		Art. 3	LC	LC	FAIBLE
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		Art. 3	LC	NT	FAIBLE
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		Art. 3	LC	LC	FAIBLE
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		Art. 3	LC	LC	FAIBLE

L'unique espèce recensées sur le site d'étude est protégée au niveau national mais présente un enjeu faible à l'échelle régional.

Au regard des données bibliographiques disponibles (Biodiv'AURA, Août 2022), croisées à l'intérêt fonctionnel du site d'étude, 4 espèces protégées ont été identifiées comme susceptible de fréquenter le site.

Les enjeux ornithologiques sont **faibles** à ce stade.

Note de synthèse environnementale

3.2.3.3.4 Enjeux liés aux Amphibiens

Aucune pièce d'eau (même temporaire) n'a été observée sur le site d'étude. De fait, aucune espèce d'amphibien n'a été recensée lors des inventaires, de même qu'aucun site potentiel pour la reproduction des amphibiens n'a été identifié.

Au regard des données bibliographiques disponibles (Biodiv'AURA, Août 2022), croisées à l'intérêt fonctionnel du site d'étude pour le cycle biologique des amphibiens, aucune espèce ne semble susceptible de fréquenter la zone d'étude.

Les enjeux amphibiens sont **nuls** à ce stade.

3.2.3.3.5 Enjeux liés aux Reptiles

Les reptiles sont des espèces discrètes pour lesquelles un seul passage limite la capacité de détection des individus potentiellement présents.

Aucune espèce de reptile n'a été contacté sur le site d'étude. Le tableau suivant synthétise les espèces protégées potentielles susceptibles de fréquenter le site.

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DH	PN	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
<i>Espèces potentielles à enjeu de conservation et/ou protégées, susceptibles de fréquenter le site étudié</i>						
Lézard des murailles	Podarcis muralis	An IV	Art. 2	LC	LC	FAIBLE

Tous les reptiles sont protégés à l'échelle nationale et européenne.

Au regard des données bibliographiques disponibles (Biodiv'AURA, Août 2022), croisées à l'intérêt fonctionnel du site d'étude, 1 espèce a été identifiée comme susceptible de fréquenter le site : le lézard des murailles.

Les enjeux herpétologiques sont **faibles** à ce stade.

3.2.3.3.6 Enjeux liés aux Invertébrés

Le mois de Juillet est propice à la détection d'une partie des invertébrés. En effet, un seul passage unique ne saurait conduire à un inventaire complet. Quatre groupes ont été plus particulièrement prospectés : les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour), les odonates (libellules), les orthoptères (criquets, sauterelles...) et les coléoptères saproxyliques protégés et / ou d'intérêt communautaire.

Les autres ordres (lépidoptères hétérocères, hémiptères et hyménoptères) n'ont pas été prospectés précisément mais les espèces à fort enjeu patrimonial (espèces protégées au niveau national et inscrites en annexe II de la Directive Habitats) ont été recherchées en priorité.

Le tableau suivant synthétise les espèces recensées sur le site étudié, ainsi que les espèces potentielles susceptibles de fréquenter le site.

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DH	PN	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
<i>Espèces recensées sur le site étudié</i>						
LÉPIDOPTÈRES						
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE

Note de synthèse environnementale

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DH	PN	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
Petite tortue	<i>Aglais urticae</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE

Parmi les insectes recensés sur le site d'étude, aucune espèce ne possède un enjeu de conservation significatif à l'échelle régionale ou ne bénéficie d'un statut réglementaire.

Au regard des données bibliographiques disponibles (Biodiv'AURA, Août 2022), croisées à l'intérêt fonctionnel du site d'étude, aucune espèce protégée ou à enjeu de conservation n'a été identifiée.

Les enjeux sur les invertébrés sont **faibles** à ce stade.

3.2.3.4 SYNTHÈSE DES ENJEUX DU PREDIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Suite aux inventaires réalisés lors du pré-diagnostic écologique, il s'avère que **le niveau des enjeux écologiques est globalement faible sur le site étudié**, en vertu des espèces floristiques et faunistiques recensées.

Au regard des potentialités biologiques pressenties, le site d'étude semble favorable au développement de plusieurs espèces faunistiques protégées mais présentant un enjeu local faible compte tenu notamment de la qualité et de la typologie des habitats naturels et semi-naturels.

3.2.4 SYNTHÈSE MILIEU NATUREL

La zone d'étude est dans l'emprise de la ZNIEFF de type I « Versant rocheux en rive droite de l'Arve, de Balme à la Tête de Louis Philippe ».

D'après le SRADDET, bien que la zone d'étude soit au sein d'un corridor écologique reliant deux réservoirs de biodiversité, la zone d'étude est dans une zone très contrainte par les infrastructures routières et ferroviaires. Les enjeux sont faibles au vu des contraintes qui rendent la zone imperméable aux déplacements.

D'après le pré-diagnostic écologique de la zone d'étude, les enjeux écologiques sont globalement faibles. Au regard des potentialités biologiques pressenties, le site semble favorable au développement de plusieurs espèces faunistiques protégées mais présentant un enjeu local faible compte tenu de la qualité et de la typologie des habitats naturels et semi-naturels.

3.3 MILIEU HUMAIN

3.3.1 USAGE DU SITE

Actuellement, la zone d'étude est constituée de la zone industrielle de la « Maladière ». Le projet consiste au réaménagement du carrefour à feux par la mise en place de giratoire. Les habitations les plus proches sont identifiées à environ 300 m à l'est de la zone d'étude, en bordure de la RD1205. Le site est bordé par :

- La RD1205 puis la montagne du Chevrans au nord ;
- La bretelle n°19 permettant l'accès à l'autoroute A40 ;
- La zone industrielle de la Maladière à l'ouest et à l'est.

Hormis la montagne du Chevrans situé en dehors de la zone d'étude, ce secteur montre un taux d'anthropisation très élevé, dominé par des infrastructures de transport (autoroute, routes, voies ferrées) et une zone industrielle.

3.3.2 ETUDE DE TRAFIC

Une étude a été réalisée par NextRoad Engineering entre septembre 2021 et avril 2022, pour dresser le bilan structurel de l'autoroute A40, sur la zone du 1/2 diffuseur n°19 – Cluses – RD1205. Les données de trafic sont présentées dans le graphique ci-dessous qui présente l'ensemble du trafic depuis la construction (1974) dans le sens des entrées et des sorties sous la forme de 4 courbes. Chaque courbe correspond à une bretelle.

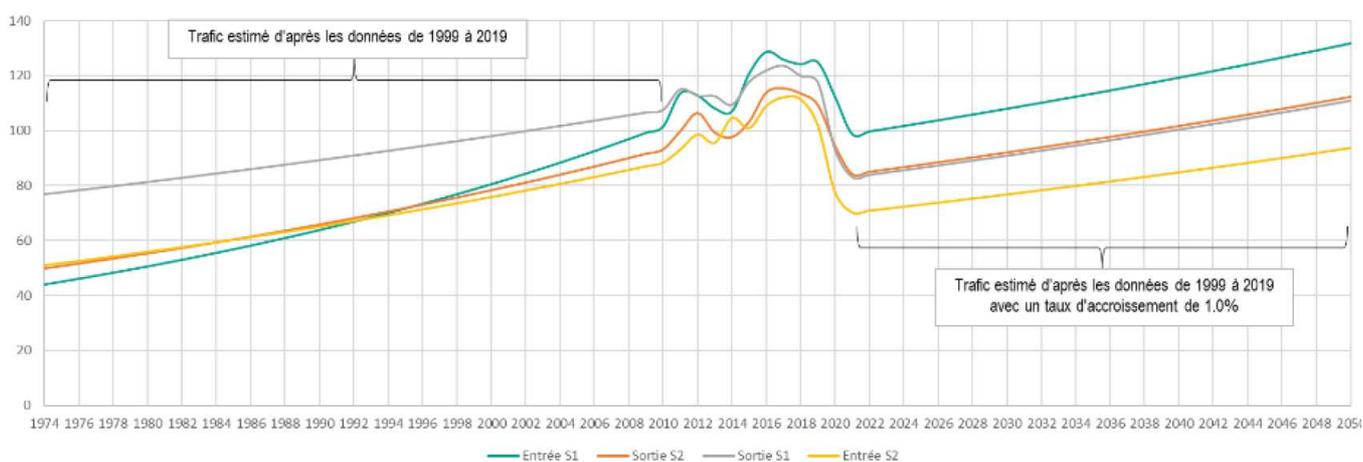


Figure 24 : Evolution du trafic du 1/2 diffuseur (Source : NextRoad Engineering)

On constate d'après les courbes que l'évolution est pour ainsi dire la même dans le sens des entrées et des sorties. Le trafic augmente progressivement jusqu'en 2019. Une baisse significative est constatée pour les années 2020 et 2021, qui ont été impactées par la Covid 19.

On note que le trafic est a priori légèrement plus conséquent dans le sens des sorties en sens 1 jusqu'en 2019, pour être ensuite équivalent aux sorties en sens 2. En sens 1, au niveau des entrées l'augmentation est plus conséquente que pour les autres bretelles. C'est a priori la bretelle qui conserve le plus haut trafic.

Note de synthèse environnementale

A la création du diffuseur en 1974, le trafic de poids lourds est d'environ 50 PL/jr pour l'ensemble des bretelles. Toutefois la sortie S1 se distingue avec un trafic supérieur, estimé à 80 poids lourds par jour en 1974. Les estimations réalisées estiment à l'horizon 2050 un trafic d'environ 110 à 130 poids lourds par jour.

Les données de trafic pour la RD1205 sont présentées ci-dessous :

- Evolution de 0,2%/an des flux VL et PL sur la RD1205 ;
- Trafic PL (TMLA) des deux sens cumulés entre 615 et 750 PL/jr (en 2020 a priori).

3.3.3 RISQUES TECHNOLOGIQUES – ACTIVITE POLLUANTE

Sources des données : DREAL, Géorisques.fr

La commune de Cluses n'est pas concernée par Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

La consultation des bases de données sur les sites et sols pollués ou activités potentiellement polluantes (BASIAS, BASOL, ICPE, SIS) a montré que le site d'étude est référencé dans la base de données BASIAS :

Dans un rayon de 1 km, on identifie une vingtaine de sites BASIAS, dont les plus proches appartiennent à la zone industrielle de la Maladière (cf. tableau ci-dessous).

N° BASIAS	Nom usuel	Activité	Distance au site
RHA7400783	Station-service "La Maladière" dans l'aéroport	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	25 m est
RHA7404896	Travail mécanique des métaux et alliages	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale, Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	70 m sud
RHA7404895	Usinage, montage et décolletage	Décolletage, Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	90 m sud
RHA7401510	Atelier de moulage de matières plastiques industrielles et de petite mécanique	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	170 m est
RHA7404872	Matériaux divers, dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...), Stockage de charbon	175 m sud-ouest
RHA7405091	Travail des métaux	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Décolletage, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), usinage ; mécanique générale,	265 m sud-est
RHA7404898	Mécanique de précision et décolletage	Décolletage, Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale	330 sud-est

Tableau 1 : Liste des sites BASIAS les plus proches de la zone d'étude

La zone d'étude n'est pas directement concernée par un site ICPE. On recense toutefois 2 ICPE à proximité dans la zone industrielle de la Maladière :

Nom usuel	Type d'activité	Régime en vigueur	Statut SEVESO	Distance au site
PORTIGLIATI S.A.	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	Autorisation	Non Seveso	215 m ouest
COMM. DE COMMUNES CLUSES ARVE MONTAGNE	Non renseigné	Enregistrement	Non Seveso	710 m sud-est

Tableau 2 : Liste des ICPE les plus proches de la zone d'étude

L'aire d'étude est concernée par des canalisations de gaz qui longent au sud à 350 m de distance la zone d'étude.

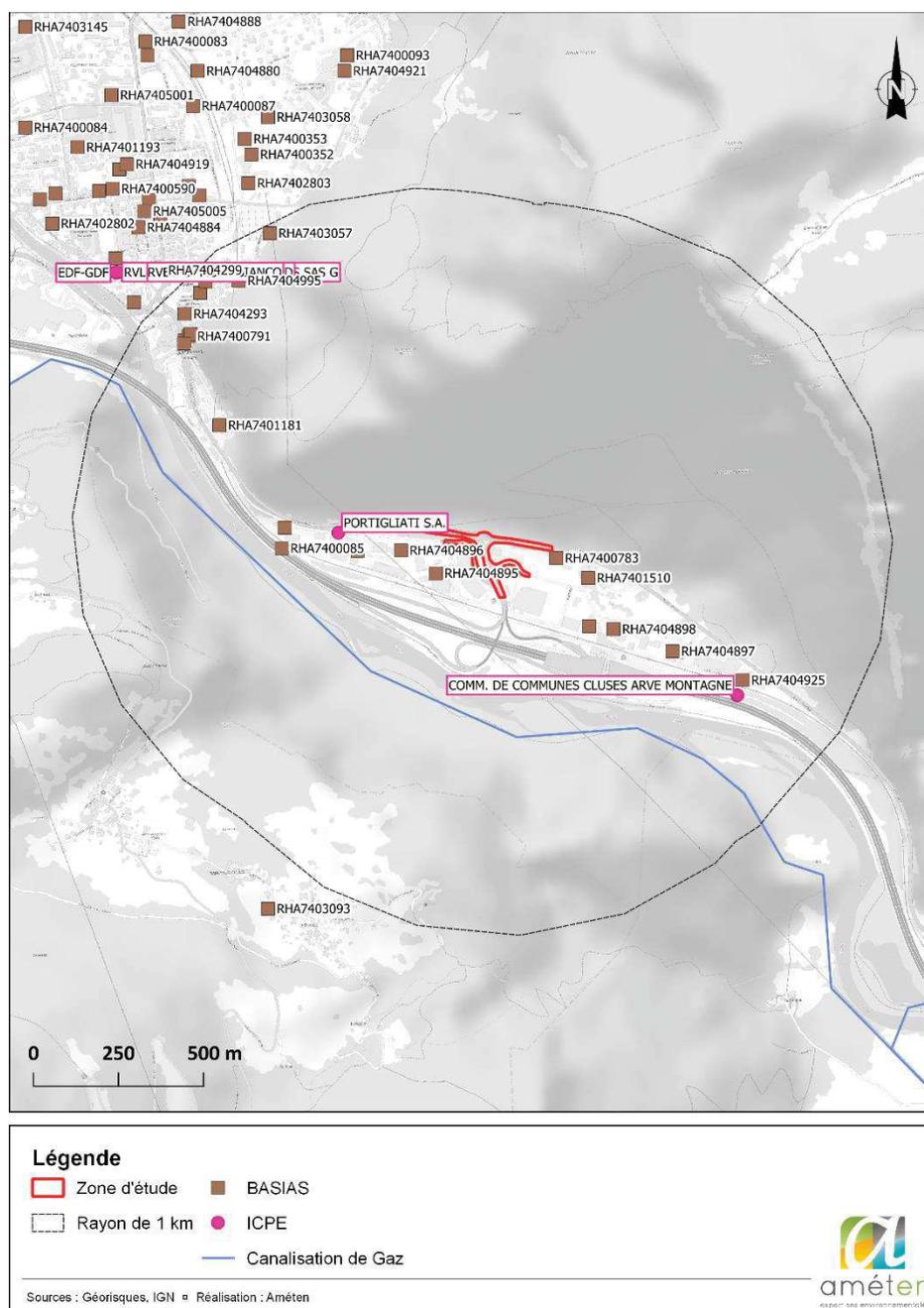


Figure 25 : Localisation des sites Basias, Basol, ICPE et canalisations de Gaz, hydrocarbures et produits chimiques

3.3.4 URBANISME

Selon le PLU de Cluses (Figure 26) approuvé le 30 janvier 2018, modifié pour la dernière fois le 27 septembre 2021, la zone d'étude appartient au secteur urbain, et plus précisément au secteur Ui, « secteur à dominante d'activités économiques ».

Dans ce secteur, est interdit :

- La destination de construction « exploitation agricole et forestière » ;
- La destination « habitation » ;
- La sous-destination « artisanat et commerce de détail » ;
- La sous-destination « activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle » ;
- La sous-destination « hébergement hôtelier et touristique »
- La sous-destination « cinéma »

Les autres occupations suivantes :

- Les dépôts de matériaux, les affouillements et exhaussement non nécessaires à l'assise des constructions et aménagements autorisées, les déblais, remblais, dépôts de terre ;
- Les parcs d'attractions permanents ouverts au public ;
- Les garages collectifs de caravanes ;
- Les terrains de camping, les habitations légères de loisirs, les résidences mobiles de loisirs, les parcs résidentiels de loisirs.

Les destinations et sous-destinations autorisées sont les suivantes :

- **Toutes les destinations et sous-destinations et utilisations de sol sont admises, sauf celles interdites au paragraphe précédent.**

Sont admis sous conditions :

- Les affouillements et exhaussements de sol s'ils sont liés aux constructions et aménagements compatibles avec la vocation de la zone.

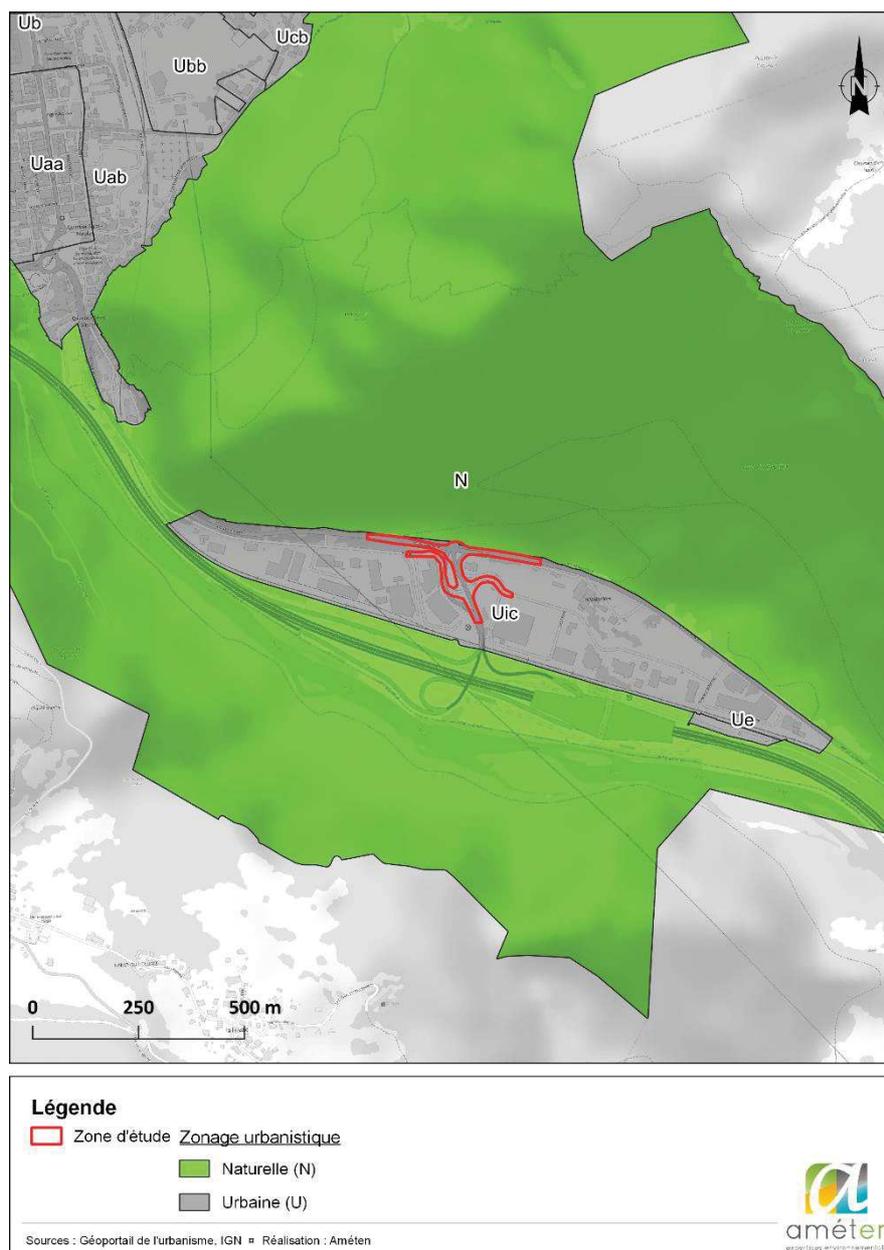


Figure 26 : Zonage du PLU de la commune de Passy

Le règlement du PLU n'interdit pas le réaménagement des routes avec la création de giratoires. Le projet est donc compatible avec le PLU.

3.3.5 SYNTHÈSE MILIEU HUMAIN

L'aire d'étude une route traversant la zone industrielle de la Maladière. Aucun site BASOL, BASIAS ou ICPE n'a été recensé au droit du site. L'aire d'étude est concernée par une canalisation de gaz qui longe à 350 m au sud le site d'étude. Le PLU classe les parcelles de la zone d'étude « Ui, secteur à dominante d'activités économiques » et est ainsi compatible avec le projet.

3.4 PAYSAGE ET PATRIMOINE

3.4.1 PAYSAGE

L'emprise du projet s'inscrit dans un paysage de type urbain discontinu où se mêle principalement des infrastructures routières et ferroviaires, une zone industrielle et la montagne du Chevrans.

L'annexe 3 du CERFA présente différentes photographies du site et de ses abords.

3.4.2 PATRIMOINE

Source des données : Ministère de la Culture

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, l'emprise projet n'est concernée par aucun élément du Patrimoine. Les éléments du Patrimoine les plus proches sont des immeubles inscrits avec leurs périmètres de protection associés.

- Immeuble inscrit « Fontaine » à 1 050 m au nord-ouest ;
- Immeuble inscrit « Vieux pont sur l'Arve » à 990 m au nord-ouest.

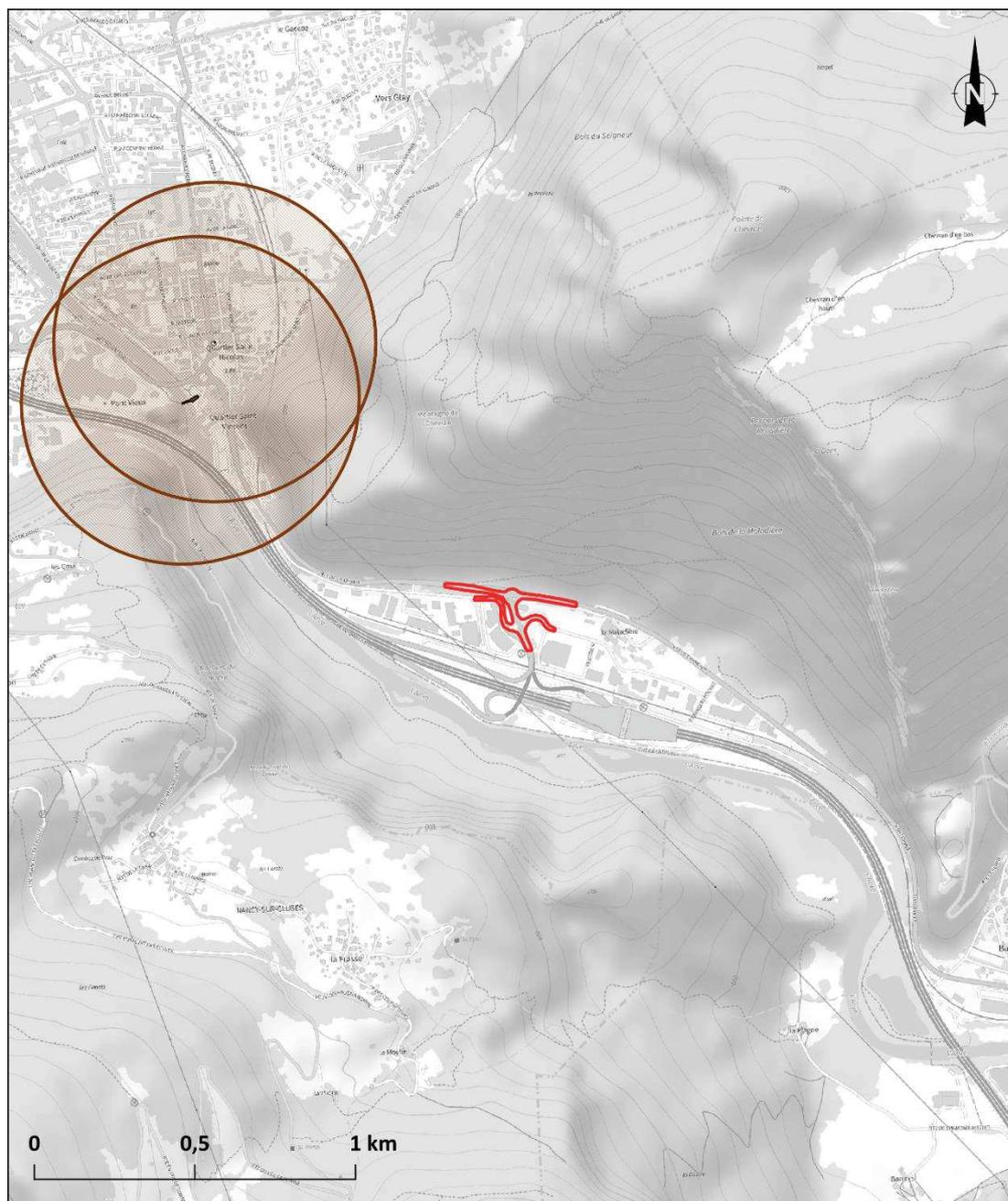


Figure 27 : Eléments du Patrimoine à proximité de la zone d'étude

3.4.3 SYNTHÈSE PAYSAGE ET PATRIMOINE

L'emprise du projet s'inscrit dans un paysage de type mixte principalement composé par des infrastructures de transport (autoroute, route, voies ferrées), une zone industrielle et la Montagne du Chevrans. Elle n'est concernée par aucun élément du patrimoine.

4 CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

L'évaluation des incidences prévisibles ou potentielles du projet sur l'environnement et la santé humaine s'évalue à partir de plusieurs critères suivants chaque thématique : *Exemple : perte de biodiversité, changement d'affectation des sols qui peut entraîner une altération du paysage et la rareté des biens, etc.*

L'objectif est d'identifier par expertise et de manière globale les éventuels effets du projet en intégrant déjà les critères d'analyse de l'article R122-5 du Code de l'environnement :

- Type d'effet : négatifs et positifs,
- Nature des effets : directs et indirects,
- Projection des effets : à court, moyen et long terme.

Le type d'effet prévisible est évalué par niveau pressenti d'incidences :

Niveau d'impact potentiel						
POSITIF	NUL ou NEGLIGEABLE	FAIBLE	MODERE	ASSEZ FORT	FORT	TRÈS FORT
	NON NOTABLE		NOTABLE			

Les impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine sont présentés dans le tableau suivant :

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
Ressources	<p>Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Aucun prélèvement d'eau n'est prévu lors de la phase travaux ou de la phase exploitation. L'eau consommée proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage).</p>	NEGLIGEABLE
	<p>Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?</p>	<p>Pas de drainages ou de modifications des masses d'eau souterraines.</p> <p>Le site est directement concerné par un périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable « Jumel », dont le point captant est à 770 m à l'ouest. Ce captage a fait l'objet d'un arrêté n°222-2007 complétant et modifiant l'arrêté de DUP n°167/2007 du 7 mai 2007.</p> <p>Les aménagements de gestion des eaux de ruissellement devront respecter les réglementations inhérentes à ce périmètre qui sont :</p> <p>L'interdiction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constructions nouvelles non raccordées à un réseau d'assainissement collectif ; - Toute excavation du sol et du sous-sol (...) pouvant rompre le toit argileux de l'aquifère ; - Le stockage à même le sol ou le rejet de substances susceptibles de contaminer les eaux souterraines. <p>De plus, les eaux de ruissellement des chaussées, qui ne sont pas encore rejetées dans l'Arve, devront être évacuées par canalisation étanche, hors de la zone de protection. Les exploitants des voiries concernées devront étudier les solutions techniques de mise en œuvre de cette disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de pesticides et herbicides devra être modérée ; - L'étanchéité du réseau d'assainissement collectif et la conformité des branchements devront être vérifiés. 	MODERE

Note de synthèse environnementale

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
		<p>MESURES : En phase chantier, une vigilance accrue et des mesures de chantier spécifiques (stockage des produits polluants sur bac de rétention, kit anti-pollution, etc.) seront portées quant aux risques de pollution.</p>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	Le projet est excédentaire en matériaux avec 1 500 m ³ de remblais et 12 000 m ³ de déblais. Ces quantités sont toutefois à affiner.	FAIBLE
	Est-il déficitaire en matériaux ?		NEGLIGEABLE
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	D'après le prédiagnostic écologique réalisé par Améten, les enjeux écologiques sont globalement faibles. Au regard des potentialités biologiques pressenties, le site semble favorable au développement de plusieurs espèces faunistiques protégées mais présentant un enjeu local faible compte tenu de la qualité et de la typologie des habitats naturels et semi-naturels.	FAIBLE
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000,	Pour rappel, les sites <u>Natura 2000</u> les plus proches sont « Les Aravis » au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore (SIC, FR8201701) et de la Directive Oiseaux (ZPS, FR8212023) à 1,3 km au sud et le « Massif du Bargy » au	NEGLIGEABLE

Note de synthèse environnementale

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
	est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	titre de la Directive Habitats, Faune, Flore (SIC, FR8201705) et de la Directive Oiseaux (ZPS FR8210106) à 3,5 km au sud-ouest. La zone d'étude est déjà constituée d'une route fonctionnelle et est largement imperméabilisée. La zone d'étude n'est donc pas un secteur à intérêt (alimentation, reproduction, habitats) pour les espèces des zones Natura 2000 identifiées. La zone étant déjà urbanisée et imperméabilisée, le projet n'aura pas d'incidences nouvelles	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	D'après le SRADDET, bien que la zone d'étude soit au sein d'un corridor écologique reliant deux réservoirs de biodiversité, la zone d'étude est dans une zone très contrainte par les infrastructures routières et ferroviaires. Les enjeux sont faibles au vu des contraintes qui rendent la zone imperméable aux déplacements. Aussi, les arbres existants qui seront coupés sont au nombre de 30. Aucune plantation d'arbres n'est prévue.	FAIBLE
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Le projet se situe sur une zone déjà aménagée par une reliant la bretelle n°19 de l'A40 à la RD1205 et traversant la zone industrielle de la Maladière. Cela n'engendre donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ; forestiers ou maritimes supplémentaires.	NEGLIGEABLE
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	La commune de Cluses n'est pas couverte par un PPRT. La zone d'étude n'identifie aucun site BASIAS, BASOL, ou ICPE au droit de l'emprise du projet. Toutefois, la zone d'étude traverse la zone industrielle de la Maladière qui est constituée d'une dizaine de sites BASIAS et de deux ICPE non Seveso. Une canalisation de de transport de gaz longe à 350 m de distance la partie sud de l'aire.	FAIBLE
	Est-il concerné par des risques naturels ?	D'après les informations fournies par le site internet de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie, la commune de Cluses est concernée par un périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels (mouvement de terrain, par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau) approuvé le 30/12/2005. Le projet est classé en « zone inconstructible » sur toute la partie nord du site, et en « zone constructible sous	MODERE

Note de synthèse environnementale

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
		conditions » pour le reste de la zone d'étude pour cause de chutes de pierres. La commune de Cluses est aussi concernée le PPR Inondation de l'Arve, approuvé le 19/11/2001. La zone d'étude n'est pas concernée par le zonage du PPRi. La zone d'étude est aussi concernée par un risque sismique moyen (4/5), un potentiel radon faible, et par un retrait-gonflement des sols argileux classé faible.	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	Le projet ne générera pas d'émissions nocives pour la santé, la route étant déjà existante.	NEGLIGEABLE
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	Le projet engendrera des déplacements pour permettre aux usagers de la route de raccorder l'A40 (sortie bretelle n°19), à la RD1205 ainsi qu'à la zone industrielle de la Maladière. Toutefois aucune modification de trafic n'est à prévoir, le projet ayant pour objectif de faciliter l'accès à ces différentes zones.	NEGLIGEABLE
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	La phase travaux sera vectrice de bruits/nuisances sonores durant la période diurne. La phase exploitation pourra être vectrice de bruit selon la fréquentation de la route. Toutefois, les premières habitations sont situées au sud de la RD1205, à plus de 300 m et sont déjà exposés à des nuisances sonores. Aucune nuisance supplémentaire n'est identifiée.	NEGLIGEABLE
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	Pas d'émissions d'odeurs particulières liées au projet.	NUL
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il	Seule la phase travaux du projet pourra engendrer des vibrations (déambulation des engins) qui seront très localisées et ponctuelles.	NEGLIGEABLE

Note de synthèse environnementale

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
	concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	La zone d'étude sera concernée par des émissions lumineuses en phase exploitation. Ces émissions seront conformes aux prescriptions de la réglementation, et notamment l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.	NÉGLIGEABLE
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	Durant la phase chantier, des polluants atmosphériques seront rejetés par les engins motorisés nécessaires au bon déroulement des opérations. Les volumes rejetés resteront limités en quantité et dans le temps. La phase exploitation sera concernée par les rejets des véhicules circulant sur la route. Aucun rejet supplémentaire n'est attendu, la route étant déjà existante.	NÉGLIGEABLE
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	La phase travaux et exploitation n'engendrera pas directement de rejets liquides. Seule une phase de déversement accidentelle d'un véhicule pourra engendrer des rejets liquides. Cette situation est de l'ordre de l'accident.	NUL
	Engendre-t-il des effluents ?	Le projet n'engendre aucun effluent.	NUL
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	La phase travaux pourra entraîner la production de déchets routiers qui seront réutilisés ou traités et éliminés selon la réglementation.	FAIBLE

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	Le projet n'est pas concerné par des éléments du Patrimoine.	NUL
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	Le projet ne modifiera pas les activités humaines et l'usage du sol, celles-ci étant déjà existantes.	NEGLIGEABLE